



VILLE DE NICE

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

Rapport sur les orientations budgétaires pour 2026

ID : 006-210600888-20251114-DL11474H1-DE



# VILLE DE NICE

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026



## Sommaire :

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>I. L'environnement macro-économique et institutionnel .....</b>	<b>9</b>
1.1. Le contexte géopolitique et les perspectives économiques mondiales .....	9
1.2. L'économie française est fragilisée par le contexte politique et la crise des finances publiques.....	10
1.3. Le projet de loi de finances pour 2026 .....	12
<b>II. Les orientations budgétaires de la Ville de Nice pour 2026 .....</b>	<b>14</b>
2.1. La participation de la Ville de Nice à l'effort de redressement des comptes publics .....	14
2.2. Les principales hypothèses d'évolution des recettes .....	15
2.3. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur .....	24
2.4. La politique en matière de ressources humaines .....	25
2.5. Les actions et la programmation des investissements .....	35
2.6. La gestion des emprunts .....	57
<b>III. Les projections financières par budget.....</b>	<b>63</b>
3.1. Le budget principal.....	63
3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra .....	63
3.3. Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa .....	64
3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière automobile de Nice.....	64



## Introduction :

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement macroéconomique profondément marqué par l'instabilité géopolitique, le ralentissement de la croissance et la recomposition des politiques budgétaires européennes. Les tensions persistantes en Europe de l'Est et au Moyen-Orient continuent d'alimenter la volatilité des marchés de l'énergie, tandis que les grandes économies avancées évoluent dans un cycle de croissance modérée (+3,1 % attendus dans le monde) et de normalisation monétaire prudente.

Au sein de l'Union européenne, le retour aux règles budgétaires préexistantes à la période de la crise sanitaire entraîne un durcissement inédit des orientations des finances publiques, alors que l'inflation, en reflux mais encore présente dans certains secteurs, maintient les conditions financières à un niveau élevé.

En France, cette conjoncture se traduit par une croissance encore atone (+0,9 % prévus en 2026 selon la Banque de France), un déficit public durablement excessif (5,4 % du PIB en 2025) et une dette en hausse, imposant à la Nation un effort structurel important.

C'est dans ce cadre exigeant, où l'État sollicite fortement les collectivités territoriales, que s'inscrit le débat d'orientations budgétaires 2026 de la Ville de Nice.

- **Une trajectoire communale solide dans un environnement national tendu**

L'exercice 2026 s'ouvre, en effet, dans un contexte national de forte contrainte pour les finances publiques.

Alors que la croissance française reste modérée et que les taux d'intérêt demeurent durablement élevés, le Gouvernement a engagé un plan de redressement budgétaire d'une ampleur inédite. Ce plan repose sur un effort partagé entre l'État et les collectivités territoriales, dont la contribution est estimée à plus de 5,3 milliards d'euros en 2026.

La Ville de Nice, comme l'ensemble du bloc communal, subira directement les effets de ce recentrage : doublement du dispositif de liassage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), plafonnement de la dynamique de TVA, gel des dotations, hausse de la cotisation CNRACL, réduction des allocations compensatrices et suppression de la part « fonctionnement » du FCTVA.

Au total, ces mesures nationales pèsent à hauteur de près de 15 millions d'euros sur les comptes communaux.

Dans ce cadre budgétaire de plus en plus contraint, la Ville de Nice aborde 2026 avec des fondamentaux financiers solides.



Sa trajectoire, marquée par une épargne préservée, une dette maîtrisée et des dépenses de fonctionnement contenues, lui permet de poursuivre un haut niveau d'investissement et d'action publique sans dévier de la voie de la responsabilité.

- **Une gestion rigoureuse et responsable, au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie**

Face à l'érosion des ressources locales et à la tension des coûts, la Ville de Nice poursuit sa gestion rigoureuse.

2026 sera ainsi marquée par **la stabilité des taux de fiscalité locale**. Cette stabilité traduit la volonté de maintenir un équilibre juste entre effort de solidarité et soutien à l'activité. Parmi les grandes villes françaises, le taux de taxe foncière appliqué par la Ville de Nice figure parmi les plus faibles du pays.

Cette modération fiscale s'inscrit dans une démarche plus large de protection du cadre de vie et de soutien aux ménages. Car au-delà de la seule question de la stabilité des taux, la priorité de la Ville est de garantir que chacun puisse accéder aux services publics essentiels dans les meilleures conditions. Ainsi, l'action municipale s'attache prioritairement à préserver le pouvoir d'achat des Niçois et à soutenir les familles, en leur offrant un accompagnement renforcé pour répondre à leurs attentes du quotidien.

Consciente des effets prolongés de l'inflation, la Ville a fait le choix de ne pas répercuter la hausse générale des coûts sur les usagers :

- les tarifs municipaux – restauration scolaire, périscolaire, petite enfance, équipements sportifs et culturels – restent inchangés ;
- les quotients familiaux demeurent stables et continuent de garantir une tarification adaptée aux revenus ;
- les dispositifs de solidarité portés par le CCAS (aides sociales, soutien alimentaire, logement, seniors, étudiants) ont été renforcés au cours du mandat pour accompagner les foyers modestes ;
- et la politique sociale interne de la collectivité a été consolidée pour préserver le pouvoir d'achat des agents publics.

Cette stratégie de protection du pouvoir d'achat, articulée avec une gestion prudente des dépenses et un haut niveau de service public, permet à la Ville de Nice de rester fidèle à sa vocation : offrir un cadre de vie de qualité, accessible et solidaire à l'ensemble des Niçoises et des Niçois.

- **Des finances solides au service d'un projet d'avenir**

La Ville poursuit en 2026 une politique d'investissement soutenue, structurée autour de trois priorités :

- assurer la sécurité de tous, avec la première police municipale de France, un réseau de vidéoprotection dense et performant, le projet d'Hôtel des Polices mutualisé ou encore



la réhabilitation de l'ancien centre de formation de l'OGC Nice qui sera désormais mis à la disposition de la Force Sentinelle, notamment ;

- offrir un cadre de vie agréable, avec la lutte contre les incivilités, l'action de proximité au quotidien et la réactivité des services publics communaux et métropolitains, notamment grâce au dispositif *Allo Mairie* ;
- accélérer la transition écologique, avec la poursuite de l'extension de la Promenade du Paillon et la végétalisation des espaces urbains, des écoles et des crèches ;
- renforcer la cohésion sociale et le service aux familles, avec le développement des crèches, la modernisation des écoles, l'amélioration des accueils périscolaires, le soutien à l'activité sportive et l'engagement maintenu en faveur du monde associatif ;
- promouvoir l'excellence culturelle et l'attractivité, avec la réouverture de la bibliothèque Louis Nucéra, la rénovation d'équipements majeurs et la vitalité de la vie artistique et patrimoniale.

Ces investissements sont conduits grâce à des finances communales saines et s'appuient sur une recherche active de financements extérieurs : contrats de relance et de transition écologique, programmes régionaux et départementaux, fonds européens. Cette capacité à mobiliser des partenaires traduit la reconnaissance du sérieux budgétaire de la Ville et la crédibilité de ses projets.

Parallèlement, la maîtrise de la masse salariale (+1,4 % en 2026) et la modération des dépenses courantes permettent de préserver un haut niveau d'épargne, garantissant la soutenabilité de la trajectoire communale.

Ainsi, de 2019 à 2024, en période de forte inflation, la croissance des dépenses de fonctionnement de la Ville de Nice a été limitée à 1,6% par an contre 3,1% pour l'ensemble des communes de plus de 100 000 habitants en France ; en matière de ressources humaines, cette hausse s'est limitée à 0,8% par an contre 3,1% pour les communes de cette même strate démographique.

#### • Les grandes réalisations de l'exercice 2026

L'année 2026 verra la concrétisation de plusieurs réalisations majeures, qui contribueront à rendre à Nice son identité de *ville-jardin* et participeront du projet de « ville verte de la Méditerranée », classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur le plan urbain et environnemental, la poursuite du chantier de l'extension de la Promenade du Paillon incarne l'ambition d'une ville plus verte, plus respirable et plus apaisée, tandis que les travaux de végétalisation et de désartificialisation du centre-ville se poursuivront à un rythme soutenu.

Dans le domaine culturel et éducatif, la réouverture de la bibliothèque Louis Nucéra, entièrement repensée, marquera un temps fort de la vie intellectuelle et artistique niçoise. Elle s'accompagnera de la mise en œuvre du programme « 100 % culture à l'école » et du développement de nouvelles expositions au sein des musées municipaux.



Côté solidarités, la Ville continuera de soutenir activement son CCAS, à renforcer son réseau de crèches et d'accueils petite enfance, tout en modernisant les établissements scolaires et les équipements de proximité dans les quartiers.

La sécurité des habitants et des visiteurs demeurera une priorité emblématique de l'action municipale, avec le renforcement des effectifs de la police municipale, le déploiement d'agents de surveillance de la voie publique supplémentaires et la consolidation du dispositif de vidéoprotection. La poursuite du chantier de l'Hôtel des Polices mutualisé en est également l'illustration.

Ces réalisations traduisent la volonté de la Ville de poursuivre un modèle de développement équilibré : protecteur pour les plus fragiles, sécurisant pour chacun, ambitieux pour la jeunesse et exemplaire sur le plan environnemental.

- **Une stratégie budgétaire fondée sur la rigueur, la solidarité et la confiance**

Dans un environnement national incertain, la Ville de Nice fait la démonstration qu'une collectivité locale responsable peut concilier rigueur de gestion et ambition pour son territoire.

Sa stratégie repose sur trois piliers indissociables :

- La rigueur de gestion, gage de stabilité budgétaire et de confiance des partenaires financiers ;
- La solidarité, qui place le pouvoir d'achat, la famille et la cohésion sociale au cœur de l'action municipale ;
- L'investissement durable, moteur de la transition écologique, de la sécurité et du rayonnement de la ville.

Cette ligne d'équilibre, suivie avec constance depuis plusieurs exercices, permet à Nice de rester une ville qui investit sans s'endetter, qui protège sans se fragiliser et qui se transforme sans renoncer à sa responsabilité financière.

Forte de finances saines et d'une vision claire de son avenir, la Ville de Nice aborde l'année 2026 avec confiance : confiance dans sa trajectoire, dans sa capacité à protéger les Niçois, et dans sa vocation à demeurer un modèle de ville durable, innovante et solidaire au cœur de la Méditerranée.

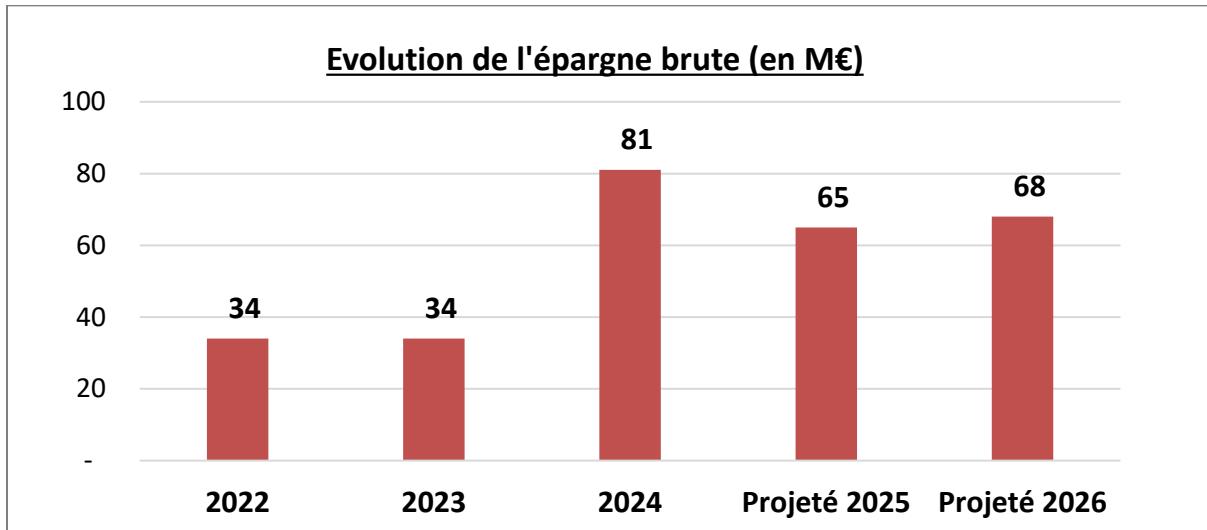


## Les chiffres clés de la Ville de Nice pour 2026

<b>Poste</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Atterrissage 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Projeté 2026</b>
Recettes de fonctionnement	648	661	661	668	671
Dépenses de fonctionnement	567	599	596	610	604
<b>Epargne brute</b>	<b>81</b>	<b>62</b>	<b>65</b>	<b>58</b>	<b>68</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>31</b>
Dépenses d'équipement	99	124	100	92	87
Recettes d'investissement	32	53	57	35	33
<b>Encours au 31/12</b>	<b>544</b>	<b>551</b>	<b>521</b>	<b>519</b>	<b>507</b>
Variation de la dette	-4,3	7,9	-22,3	-2,1	-14,4
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,8</b>	<b>8,9</b>	<b>8</b>	<b>8,9</b>	<b>7,5</b>

### Evolution projetée de l'épargne brute (en millions d'euros)

En 2026, à l'issue de l'exécution budgétaire, il est prévu une progression de l'épargne brute en dépit de la prise en compte des effets du projet de loi de finances correspondant à un nouvel effort de la Ville de Nice de 15 M€ (après 8 M€ déjà réalisés en 2025).



*Note méthodologique :*

Les estimations 2025 ont été extrapolées à partir des dernières informations comptables et budgétaires connues (engagements et comptabilisations enregistrés à date notamment).

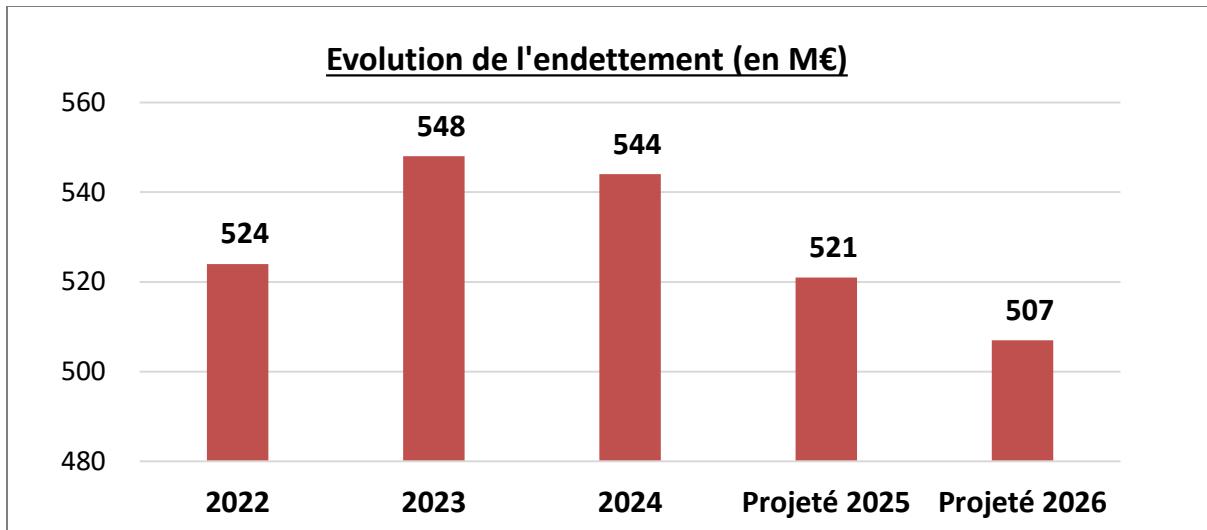
Les données 2026 tiennent compte d'un taux de réalisation estimé des dépenses de fonctionnement de 99% et des dépenses d'équipement de 95%.

### Evolution projetée de l'endettement (en millions d'euros)

Après une réduction de -4,2 M€ de l'encours de dette constatée fin 2024, celui-ci devrait poursuivre sa décrue. Au regard des données d'exécution disponibles, il devrait diminuer de -22,3 M€ supplémentaires fin 2025 puis refluer de -14,4 M€ fin 2026.

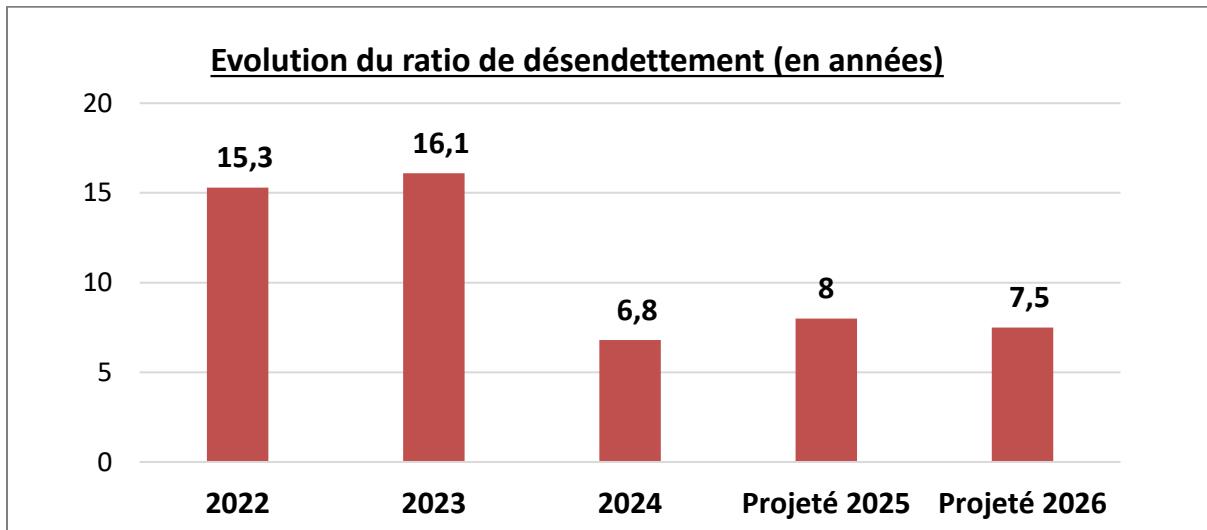


Sur la période 2023-2026, le désendettement est donc estimé à près de 41 M€.



**Evolution du ratio de désendettement (en années)**

L'amélioration constatée à partir de 2024 se poursuit, le ratio de désendettement s'établissant autour de 8 années sur la période 2024-2026.



Ces perspectives permettent d'envisager une poursuite des actions d'investissement, consolidant ainsi la trajectoire de développement et d'adaptation de la Ville de Nice face aux enjeux globaux.

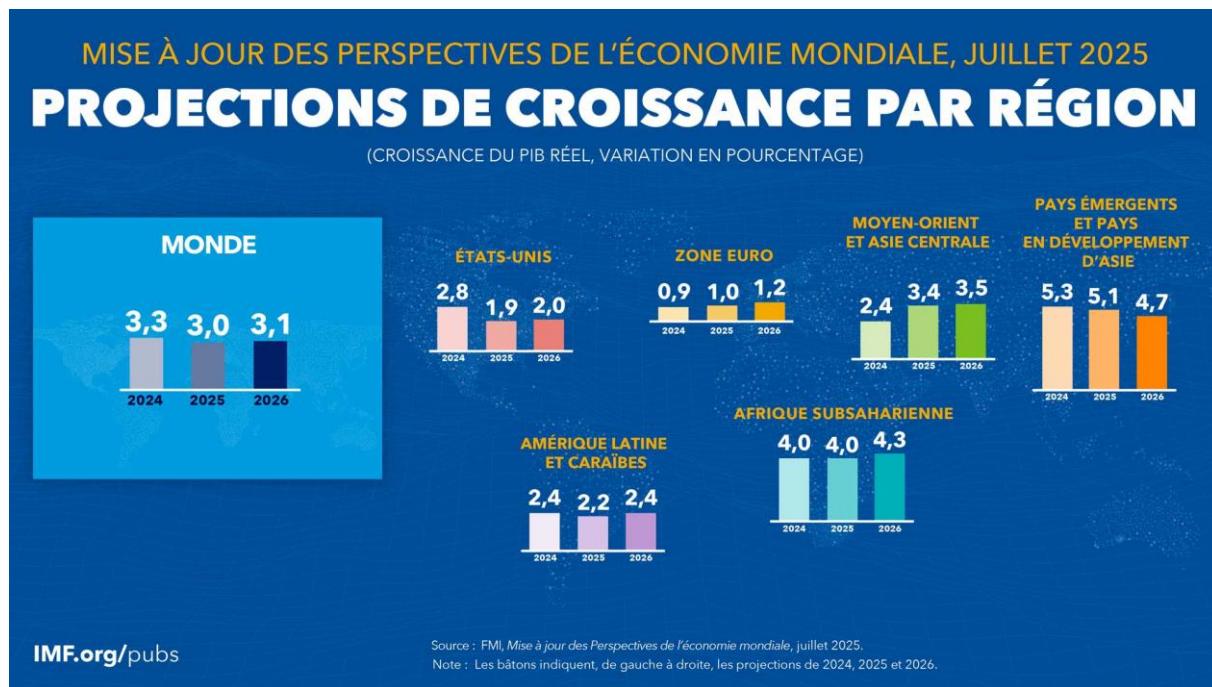


## I. L'environnement macro-économique et institutionnel

### 1.1. Le contexte géopolitique et les perspectives économiques mondiales

L'année 2025 reste marquée par un contexte géopolitique particulièrement lourd, dont les répercussions économiques sont significatives. Le conflit russe-ukrainien se poursuit et continue d'alimenter l'instabilité énergétique en Europe, notamment en affectant les approvisionnements en gaz naturel. Parallèlement, les tensions au Moyen-Orient se sont intensifiées : les affrontements entre Israël, l'Iran et plusieurs milices régionales ont contribué à une flambée des prix pétroliers estimée à +15 % par le FMI. Cette hausse pourrait générer une inflation mondiale additionnelle de 0,7 point de pourcentage.

Dans ce contexte tendu, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale de +3 % en 2025, contre +3,3 % l'année précédente.



Ce ralentissement est principalement attribué aux tensions commerciales découlant notamment des nouveaux droits de douane instaurés par les États-Unis qui freinent l'investissement privé. En 2026, la croissance mondiale devrait légèrement se redresser à +3,1 %, tout en demeurant inférieure à la moyenne pré-COVID de 3,7 % par an sur la période 2000–2019.

Cette dynamique masque toutefois des disparités régionales importantes. Dans les économies avancées, le ralentissement est notable. Aux États-Unis, la croissance passerait de +2,8 % en 2024 à +1,9 % en 2025. En Europe, la reprise reste fragile, bien que soutenue par une consommation résiliente. Les économies émergentes devraient enregistrer une croissance



proche de +4 %, tirée par l'Asie, malgré des incertitudes persistantes en matière de stabilité financière.

Face à ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé en juin 2025 à une nouvelle baisse de son taux de dépôt, le ramenant de 2,25 % à 2,00 %, poursuivant ainsi un assouplissement progressif après un cycle de resserrement historiquement intense. L'institution adopte néanmoins une posture prudente : sa politique reste « *data-dependent* », la BCE n'excluant pas d'interrompre les baisses de taux ou même de relever ses taux directeurs si une résurgence de l'inflation devait se produire, notamment en lien avec les tensions géopolitiques. Les marchés anticipent, à ce stade, une pause monétaire au second semestre 2025, et peut-être une dernière baisse à 1,75 % d'ici la fin de l'année.

Sur le front des prix, l'inflation dans la zone euro s'est progressivement rapprochée de la cible des 2 %, notamment grâce à la normalisation des prix de l'énergie. Toutefois, l'inflation sous-jacente, notamment dans les services, reste élevée et freine le retour à une stabilité durable des prix. Dans ce contexte, le FMI recommande à la BCE de maintenir son taux de dépôt à 2 % si aucun nouveau choc n'intervient, en soulignant que ses propres prévisions situent l'inflation de la zone euro à 1,9 % en 2026, un niveau supérieur à celui anticipé par la BCE elle-même, autour de 1,4 %.

## **1.2. L'économie française est fragilisée par le contexte politique et la crise des finances publiques**

### **1.2.1. La croissance française devrait continuer à progresser modérément**

L'année 2025 s'inscrit dans un cycle de ralentissement de la croissance française. Selon l'INSEE, la hausse du PIB serait limitée à +0,8 % sur l'ensemble de l'année 2025, après une progression de +1,1 % en 2024. Ce ralentissement s'explique par une activité industrielle toujours atone, des tensions commerciales persistantes, et un recul de la contribution du commerce extérieur à la croissance. L'investissement des entreprises, bien que résilient, reste pénalisé par un climat de confiance incertain et un coût du crédit encore élevé au premier semestre. La consommation des ménages, modérée, ne suffit pas à compenser ces freins.

Les dernières données trimestrielles confirment ce diagnostic. L'activité a progressé de +0,1 % au premier trimestre 2025, après un recul de -0,1 % fin 2024. Contrairement aux estimations initiales, la croissance du deuxième trimestre a atteint +0,3 %, portée notamment par la consommation des ménages et les variations de stocks, après +0,1 % au premier trimestre. Enfin, l'INSEE vient de révéler une estimation de croissance plus marquée de +0,5 % au troisième trimestre. Cette dynamique reste fragile et dépend fortement d'un redémarrage plus net de la demande extérieure.

Dans ce contexte, les perspectives pour 2026 s'éclaircissent légèrement. La Banque de France table sur une croissance de +0,9 % l'an prochain, portée par un redressement progressif de la consommation et un allègement des conditions de financement. Cette évolution demeure



néanmoins inférieure à la moyenne historique, traduisant un environnement économique encore contraint.

### 1.2.2. L'inflation se stabilise autour de 1% en 2025

En septembre 2025, l'inflation annuelle française, mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), s'établissait à +1,2 %, en hausse par rapport à +0,9 % en août 2025. Cette remontée est notamment due à l'accélération des prix des services (+2,4 % sur un an) - hébergement, transport, santé - tandis que la baisse des prix de l'énergie s'est atténuée (-4,4%, contre -6,2 % en août).

Sur un rythme mensuel, les prix se sont repliés de -1 % en septembre, ce qui s'explique par un fort repli saisonnier de ceux des services (hébergement et transports). L'inflation harmonisée (ICPH) sur un an est passée de +0,8 % en août à +1,1 % en septembre 2025. Les services restent ainsi le principal facteur sous-jacent, avec une inflation à +2,4 %, confirmant une tendance durable vers la stabilisation des prix de fond.

Selon la Banque de France, l'inflation globale devrait rester contenue autour de 1 % en 2025, principalement portée par le repli marqué des prix de l'énergie, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation resterait autour de 1,9 %. Dès 2026, la normalisation des marchés énergétiques contribuerait à maintenir une inflation modérée, autour de 1,4 %, avec des tensions sur l'inflation sous-jacente (services, loyers) à surveiller.

### 1.2.3. Le taux de chômage se stabilise autour de 7,5% en 2025

Au deuxième trimestre 2025, le taux de chômage en France (hors Mayotte) s'élève à 7,5 %, en légère hausse de +0,2 point par rapport à la fin de l'année 2024. En métropole, il s'établit à 7,3 %, contre 7,1 % fin 2024. Cette relative stabilité intervient après une décrue historique amorcée en 2021, et le chômage reste à un niveau nettement inférieur à celui observé en 2015 (environ 10 %).

Sur la même période, l'emploi salarié en France (hors Mayotte) a légèrement progressé de +0,2%, soit un gain net de + 51 900 emplois. Cette évolution succède à un léger repli constaté au cours du premier trimestre 2025 (-0,1 %). L'emploi privé augmente de + 43 400 postes, tandis que l'emploi public est quasi stable (+8 500 postes). Ces chiffres montrent une inflexion dans la dynamique de créations d'emplois, dans un contexte de ralentissement économique généralisé.

Pour l'ensemble de l'année, la Banque de France anticipait une légère hausse du chômage, le portant à 7,6 % en moyenne en 2025, avant une stabilisation à ce niveau en 2026. Ces projections sont confirmées par le FMI, qui table sur un taux de 7,7 % en 2026, soit une légère dégradation par rapport à la stabilité observée mi-2025.

L'OCDE souligne une stabilité autour de 4,9 % au sein de ses pays membres, mais ces données indiquent une certaine fermeté de l'emploi. De leur côté, les projections de la Commission



européenne indiquent un taux de chômage de 7,9 % en 2025, avant une inflexion en 2026, dans un contexte de modération de la croissance.

#### **1.2.4. Le poids croissant du déficit budgétaire et de la dette publique**

En 2025, la France maintient un déficit public élevé, estimé à 5,4 % du PIB, conformément aux objectifs de la loi de finances adoptée en février 2025. Ce chiffre reflète une baisse par rapport à 2024, mais reste nettement au-dessus du plafond européen de 3 %. Cette trajectoire s'inscrit dans la droite ligne du plan budgétaire et structurel à moyen terme présenté par la France à la Commission européenne au mois d'octobre 2024.

Ce déficit structurel s'explique par un déséquilibre persistant entre les recettes et les dépenses. Par ailleurs, les intérêts de la dette progressent fortement : selon le Haut conseil des finances publiques, ils atteindraient 2,5 % du PIB en 2025, et pourraient grimper à 2,9 % en 2026, ce qui réduit encore les marges de manœuvre budgétaires.

La dette publique poursuit son ascension, passant de 113 % du PIB en 2024 à 115,5 % en 2025, puis 118,4 % en 2026 si aucun effort supplémentaire n'est engagé. Le stock de dette continue ainsi de croître en raison du déficit primaire persistant et de coûts d'emprunt plus élevés.

Le FMI met en garde contre cette trajectoire : il recommande un effort structurel de 1,1 point de PIB en 2026, suivi d'environ 0,9 point par an jusqu'en 2029, afin de ramener le déficit sous les 3 % du PIB tout en améliorant la soutenabilité de la dette. Le Haut conseil des finances publiques souligne de son côté l'urgence d'un ajustement budgétaire crédible pour éviter une dette dépassant 118 % du PIB en 2027 et contenir le coût des intérêts publics.

### **1.3. Le projet de loi de finances pour 2026**

Dans cet environnement politique national particulièrement instable, la Ville de Nice a fait le choix prudent d'intégrer un effort important de participation au redressement des comptes publics pour construire son budget 2026.

Dans un premier temps, elle s'est référée au plan de rééquilibrage des comptes publics esquisonné le 15 juillet 2025 par le Premier ministre François BAYROU pour projeter les orientations du projet de loi de finances pour 2026.

Le plan présenté avait pour objectif de réaliser 43,8 milliards d'euros d'économies et de ramener le déficit à 4,6% du produit intérieur brut en 2026, la participation demandée aux collectivités étant indiquée à 5,3 milliards d'euros.

Le projet de loi de finances pour 2026 déposé le 14 octobre dernier chiffre l'effort des collectivités à 4,6 milliards d'euros.

Cette évaluation est contestée par le président du Comité des finances locales, qui estime la contribution réelle au redressement des finances publiques à plus de 8 milliards d'euros, en



intégrant la hausse du taux de CNRACL et les gels de crédits ministériels destinés aux collectivités.

Les budgets locaux seraient impactés par les mécanismes suivants :

- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) est reconduit à un niveau supérieur. Le prélèvement est doublé, ainsi porté de 1 à 2 milliards d'euros. Conformément à la loi de finances pour 2025, 30% du DILICO de l'année 2025 sera reversé aux entités prélevées pour un montant de 300 millions d'euros ;
- Le gouvernement souhaite réduire de 25% le prélèvement sur recettes destiné à compenser la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels mise en œuvre à partir de 2021 dans le cadre de la politique de réduction des « impôts de production ». L'impact national de cette mesure d'économie est d'au moins 1,1 milliard d'euros ;
- Au niveau intercommunal, il est prévu une quasi-confiscation de la dynamique des fractions de TVA après le gel pur et simple mis en œuvre en 2025. Ainsi, l'évolution des fractions serait écrêtée à hauteur de l'inflation ;
- En ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA, le projet de loi reprend la suppression pure et simple de la part « fonctionnement » prévue l'an dernier, finalement écartée au cours des échanges parlementaires.
- Enfin, les « variables d'ajustement » (ensemble de dotations et d'allocations compensatrices de fiscalité) seraient minorées de 527 millions d'euros en 2026 pour financer la hausse d'autres concours, un montant encore aggravé par rapport aux 487 millions d'euros votés en loi de finances pour 2025.

D'autres mesures non citées auront un impact défavorable sur les budgets locaux :

- La poursuite de la trajectoire de retour à l'équilibre de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) initiée en 2025, à savoir une hausse de +3 points par an de la cotisation employeur pendant quatre ans. Ces hausses représentent une progression des charges de +1,2 milliard d'euros chaque année ;
- La stabilisation en valeur de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF), après trois années d'abondements modérés, induira une aggravation des « écrêtements » visant à financer « en interne » la progression mécanique de certaines dotations et l'augmentation du volume des dotations de solidarité ;
- La réduction de crédits ministériels et les économies issues de la rationalisation des agences et opérateurs de l'Etat qui soutiennent les collectivités.



## II. Les orientations budgétaires de la Ville de Nice pour 2026

### 2.1. La participation de la Ville de Nice à l'effort de redressement des comptes publics

Le budget 2026 tient compte de la participation de la Ville à l'effort de redressement des comptes publics :

- **L'aggravation du prélèvement au titre du DILICO.** La Ville anticipe un prélèvement de 6,5 millions d'euros après 2,3 millions d'euros en 2025.
- **L'accentuation de l'écrêtement de la dotation forfaitaire de la DGF.** En tenant compte du gel de l'enveloppe nationale de DGF, du choix fait par les gouvernements successifs de faire financer « en interne » la progression mécanique de certaines dotations et l'augmentation des dotations consacrées à la péréquation « verticale », la Ville estime que sa dotation forfaitaire subira un écrêtement de l'ordre de 1,1 million d'euros.
- **Le rabot de 25% du prélèvement sur ressources de l'Etat destiné à compenser la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière des locaux industriels.** Il s'agit de la principale allocation compensatrice de fiscalité versée à la Ville qui connaîtra ainsi une diminution artificielle de 0,9 million d'euros.
- **La poursuite de la hausse du taux de cotisation « employeur » à la CNRACL.** L'impact sur les charges de personnel sera porté de 3,1 millions d'euros en 2025 à 6,2 millions d'euros en 2026. Par ailleurs, la Ville supporte indirectement l'effet de cette mesure sur le Centre Communal d'Action Sociale soit 0,4 million d'euros en 2025 et 0,8 million d'euros en 2026.
- **La suppression de la part « fonctionnement » du fonds de compensation de la TVA.** Cette mesure entraîne une perte de recettes évaluée à 0,4 million d'euros pour la Ville.

S'ajoutent à ces mesures la montée en charge des nouveaux indicateurs financiers réformés en 2021 qui conduiront à constater :

- **Une diminution de la dotation nationale de péréquation.** Par rapport à 2025, son montant devrait baisser de 0,6 million d'euros.
- **Une augmentation du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).** Il serait aggravé de 0,9 million d'euros.

Enfin, le prélèvement SRU subi par la Ville est aggravé de 3,1 millions d'euros par rapport à 2025 et est ainsi porté à 11,3 millions d'euros.



La dégradation d'épargne induite par ces mesures par rapport au budget 2025 s'élève à **près de 14,7 millions d'euros**.

## 2.2. Les principales hypothèses d'évolution des recettes

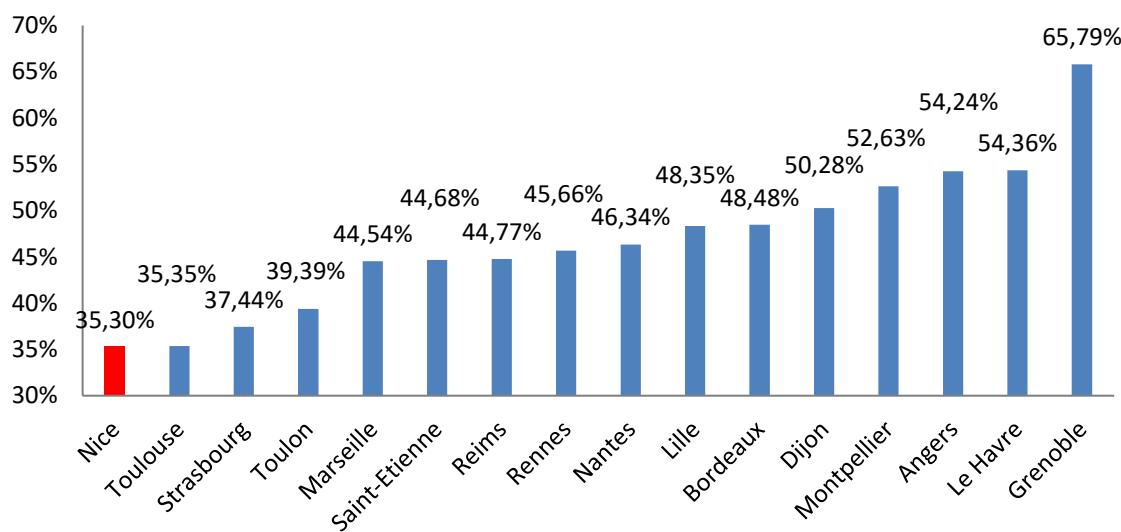
### 2.2.1. La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2026, la Ville prévoyant de les reconduire comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,30% ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,15% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,48%.

En 2026, la Ville de Nice continuera d'appliquer un taux de taxe foncière parmi les plus faibles des grandes villes de France<sup>1</sup>.

**Taxe foncière sur les propriétés bâties - Taux communal**



Les valeurs locatives évoluent chaque année en fonction du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté à la fin du mois de novembre. Pour cette année, il est estimé à +1%.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, la variation de la valeur locative repose sur des tarifs fixés par catégories de locaux et secteurs d'évaluation et mis à jour chaque année par

<sup>1</sup> Villes de plus de 150.000 habitants, hors Paris et Lyon dont l'organisation administrative et les compétences sont différentes.



l'administration fiscale. Ceux-ci n'étant pas encore publiés, une hypothèse de variation de +1% a également été retenue.

Pour ce qui concerne l'évolution physique des bases, un taux de +0,6% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et un taux nul pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été pris en compte.

### L'évolution des bases de fiscalité directe :

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Evolution</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	759,6	771,8	+1,6%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	106,6	107,6	+1%
Part majorée 60%	90,9	91,8	+1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,3	1,3	+0%

L'élément le plus caractéristique concerne l'évolution des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les dernières informations communiquées par France Urbaine laissent craindre un effondrement de ces bases de l'ordre de -18% en 2025.

Cette évolution, décorrélée de la réalité, résulte vraisemblablement de dysfonctionnements affectant la collecte de la taxe par la DGFIP entraînés par la mise en œuvre de l'application « gérer mes biens immobiliers », comme le relève la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales 2025.

**La perte de produit représenterait près de 9 millions d'euros par rapport à 2024.**

### Les produits de fiscalité directe attendus en 2026 :

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	771,8	35,30%	272,5
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	107,6	25,15%	27,1
Part majorée 60%	91,8	25,15%	13,9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1,3	38,48%	0,5
<b>Total</b>			<b>314</b>

### 2.2.2. Les autres impôts et taxes

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Evolution</b>
Coefficient correcteur	79,9	81,2	+1,6%
Droits de mutation à titre onéreux	36	39	+8,3%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	8,2	8,3	+1%
Prélèvement sur le produit des casinos	6,2	6,3	+1,6%
Autres impôts et taxes	4	4,7	+17,5%
<b>Total</b>	<b>134,3</b>	<b>139,5</b>	<b>+3,9%</b>

**Le coefficient correcteur :**

Le coefficient correcteur a été créé au moment de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Il vise à neutraliser, pour les communes, les situations de surcompensation ou de sous-compensation résultant de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales, des allocations compensatrices liées et de l'affectation de la part départementale de foncier bâti.

Il évolue en fonction des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Les droits de mutation à titre onéreux :**

Outre la fiscalité directe locale, il s'agit de la principale ressource fiscale de la Ville de Nice.

Une diminution de cette recette a été observée depuis 2022 sous l'effet du recul très marqué du nombre de transactions immobilières consécutif à la hausse des taux d'intérêts d'emprunt. Cette recette a ainsi été ramenée de 40,9 millions d'euros en 2022 à 29,7 millions en 2024.

La baisse des taux d'intérêt a permis une reprise du marché de l'immobilier conduisant à estimer la recette à 36 millions d'euros en 2025 puis à 39 millions d'euros en 2026.

**Les autres recettes :**

Il s'agit principalement :

- De la taxe sur la consommation finale d'électricité, estimée à 8,3 millions d'euros ;
- Du produit brut des jeux dans les casinos, dont le produit est attendu à 6,3 millions d'euros ;
- De la taxe locale sur la publicité extérieure, prévue à 1,5 million d'euros ;
- Des droits de place, évalués à 1,1 million d'euros ;
- Du versement de 30% du prélèvement opéré au titre du DILICO en 2025, soit 0,7 million d'euros.

**Etudier la taxe sur les friches commerciales :**

Nice est une ville vivante et attractive, portée par un tissu commercial qui fait partie de son identité.

Avec 8 % de vacance commerciale, soit près de 3 points de moins que la moyenne nationale, la ville de Nice est particulièrement dynamique, mais certains secteurs demeurent fragilisés par l'évolution des modes de consommation et la montée du commerce en ligne.

Chaque vitrine vide affaiblit un quartier ; chaque commerce qui ouvre redonne de la vie, de l'emploi et de la fierté. Les commerces participent à l'animation de nos quartiers, à la création d'emplois, à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité touristique de notre territoire.



### ***Objectif : réduire la vacance commerciale***

L'enjeu est clair : **favoriser la remise sur le marché des locaux inoccupés** afin de renforcer la qualité des linéaires commerciaux et d'éviter l'enclavement de certains secteurs.

#### ***La réflexion sur une taxe incitative***

La Ville de Nice engage donc une réflexion sur l'activation d'une taxe sur les locaux vacants. Cette mesure vise à **inciter les propriétaires à rénover, louer ou vendre leurs biens pour éviter des périodes prolongées d'inoccupation**.

Cette démarche sera conduite de manière précise, progressive et concertée, après une phase d'analyse et d'échanges avec les acteurs concernés.

#### ***Un accompagnement dédié des propriétaires***

La Ville de Nice mettra préalablement en place un accompagnement personnalisé pour les propriétaires concernés :

- information sur les dispositifs d'aide à la rénovation ou à la location ;
- orientation vers des porteurs de projets ou enseignes intéressées ;
- appui administratif ou urbanistique ;
- recherche de solutions adaptées à chaque situation.

L'objectif est simple : réduire durablement la vacance commerciale et renforcer l'attractivité des quartiers.

#### **2.2.3. Les prélèvements sur ressources progressent**

La Ville de Nice subit divers prélèvements sur ressources. Ils sont évalués à 22,3 millions d'euros en 2026 et sont composés :

- Du « prélèvement SRU », estimé à 11,3 millions d'euros ;
- Du prélèvement au titre du DILICO, évalué à 6,5 millions d'euros ;
- Du prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui progresserait de +0,9 million d'euros pour atteindre 4,3 millions d'euros ;
- Des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorées, mis à la charge de la Ville, d'un montant prévisionnel de 0,2 million d'euros.

#### **2.2.4. Les concours financiers de l'Etat diminuent**

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Evolution</b>
DGF - Dotation forfaitaire	68,8	68,3	-0,8%
DGF - Dotation nationale de péréquation	2,9	2,3	-19,6%
Allocations compensatrices de fiscalité	6	5	-16,7%



Poste (en millions d'euros)	2025	2026	Evolution
Dotation globale de décentralisation	3,6	3,6	+0%
Fonds de compensation de la TVA	0,5	-	NS
Autres concours	0,5	0,5	+0%
<b>Total</b>	<b>82,3</b>	<b>79,7</b>	<b>-3,2%</b>

### La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Alors que l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement devrait être gelée, une diminution de 0,5 million d'euros de la dotation forfaitaire est anticipée.

Elle aurait dû progresser de 0,6 million d'euros du fait de l'évolution de la population. Toutefois, la dotation forfaitaire fera l'objet d'un écrêtement chiffré à 1,1 million d'euros. Ce mécanisme vise à financer « en interne » la progression mécanique des différentes composantes de DGF ainsi que l'augmentation en volume de la péréquation verticale.

La dotation nationale de péréquation devrait diminuer sous l'effet de la montée en charge des nouveaux indicateurs financiers réformés en 2021, et reculer ainsi de 0,6 million d'euros.

### Les allocations compensatrices de fiscalité :

L'Etat verse à la Ville de Nice des allocations compensatrices censées compenser les décisions qu'il a prises ayant entraîné une diminution des recettes fiscales. En 2026, elles sont estimées à 5 millions d'euros, en diminution de l'ordre de 17% par rapport à 2025.

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la mise en œuvre d'un nouveau rabot de 25% appliqué sur le prélèvement sur ressources de l'Etat destiné à compenser la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière des locaux industriels, qui constitue par ailleurs la plus importante allocation compensatrice versée à la Ville. Son montant sera ainsi ramené de 4 à 3 millions d'euros.

Malgré leur vocation initiale – à savoir compenser les décisions de l'Etat ayant un impact défavorable sur les recettes des collectivités et de leurs groupements – d'importantes minorations sont opérées sur ces allocations, celles-ci servant de « variables d'ajustement » pour maintenir constante l'enveloppe des concours financiers de l'Etat.

Depuis 2025, la Ville de Nice perçoit une nouvelle allocation compensatrice dite « recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires », un certain nombre de contribuables étant désormais exclu du champ d'application de la taxe. Son montant est estimé à 0,7 million d'euros en 2026, montant équivalent à celui de 2025.

### Les autres concours financiers :

Le projet de loi de finances prévoit également la suppression de la part « fonctionnement » du FCTVA à compter de 2026, la recette 2025 s'établissant à 0,5 million d'euros.



Les autres concours sont constitués :

- De la dotation globale de décentralisation de 3,6 millions d'euros versée au titre du transfert de l'Etat à la commune des services hygiène et santé. Son montant est figé et donc non indexé depuis 2009.
- De la dotation pour titres sécurisés, qui s'élève à 0,5 million d'euros.

### 2.2.5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont estimés à 62,2 millions d'euros, un niveau stable par rapport à 2025.

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>Evolution</b>
Droits de stationnement sur voirie	12,6	12,7	0,8%
Redevances d'occupation du domaine public	9,9	10,2	3,0%
Administration funéraire	1,3	1,3	0,0%
<b>Sous-total valorisation du domaine public</b>	<b>23,8</b>	<b>24,1</b>	<b>1,3%</b>
Restauration scolaire	9,1	9,1	0,0%
Garderies et accueils loisirs	6,1	6,2	2,5%
Petite enfance	5,2	5,2	1,0%
Actions et équipements culturels	3,0	3,0	0,0%
Actions et équipements sportifs	2,7	2,8	2,7%
AnimaNice et Séniors	1,8	1,9	1,8%
Nice Jazz Festival	1,6	1,7	2,5%
Parc Phoenix	0,9	0,9	0,0%
Carnaval de Nice	2,4	2,4	2,1%
Palais des Expositions	2,7	2,3	-14,5%
Autres produits de tarification	0,4	0,4	0,0%
<b>Sous-total tarification des services</b>	<b>35,9</b>	<b>35,9</b>	<b>0,0%</b>
<b>Produits des ventes</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>95,6%</b>
<b>Remboursements de moyens mis à disposition</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>-11,8%</b>
<b>Autres produits accessoires</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>61,6</b>	<b>62,2</b>	<b>1%</b>

### 2.2.6. Les financements apportés par nos partenaires

L'obtention de financements extérieurs est l'un des leviers essentiels du développement et du rayonnement du territoire dans les domaines de l'innovation, du développement économique durable, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire ou des infrastructures.

Les financements sont obtenus :

- Par la signature de contrats avec l'Etat, la Région et le Département sécurisant un important volume de financements ;



- En saisissant les opportunités offertes par les appels à projets internationaux, européens, nationaux, régionaux et départementaux ;
- Par le dépôt de demandes de subventions au fil de l'eau.

En 2026, la Ville de Nice s'attachera à poursuivre la recherche active d'opportunités de financements nationaux et européens pour la réalisation de nouveaux projets et le rayonnement du territoire.

Dans un contexte budgétaire contraint, ces subventions permettent de participer au financement des dépenses, soutiennent l'émergence de projets innovants, tout en servant d'effet de levier pour mobiliser d'autres financements. Toutefois, il est important de noter que les partenaires et co-financeurs sont eux-mêmes touchés par les restrictions budgétaires.

#### **Les recettes attendues dans le cadre de la contractualisation :**

- **Contractualisation avec l'Etat :**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec l'Etat en octobre 2021 prévoit 22 opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nice pour lesquelles la collectivité a sollicité des subventions auprès de différents guichets nationaux générant des recettes en 2026.

En 2026, 0,8 million d'euros de recettes sont prévues notamment pour le projet d'extension de la Promenade du Paillon, qui bénéficie de subventions issues de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds Vert.

Enfin, des recettes sont attendues de la part de l'Agence Nationale du Sport concernant la rénovation d'équipements sportifs à hauteur de 0,5 million d'euros.

- **Contractualisation avec le Conseil régional :**

Voté en décembre 2022, le contrat Nos Territoires d'Abord 2023-2027 prévoit le soutien à trois opérations majeures pour la Ville de Nice pour un montant total de subventions de 36,8 millions d'euros pour les grands projets d'extension de la Promenade du Paillon ainsi que les travaux de la bibliothèque Louis Nucéra et du MAMAC. En 2026, 3,6 millions d'euros de recettes sont attendues dans le cadre de ce contrat. Une revoyure du contrat est prévue à compter de 2026.

Le Plan Concerté Patrimonial permet de soutenir la rénovation et la restauration d'ouvrages culturels, cultuels et d'œuvres d'arts avec une enveloppe de 150 000 euros attribués par an. Ce dispositif étant établi sur la période 2022-2026, il s'agit donc de la dernière année de ce plan.



Le dispositif Nos communes d'abord (ex-FRAT), permet à chaque commune du territoire d'obtenir un soutien financier sur un projet en faveur de la transition écologique. A ce titre, 200 000 euros de recettes sont attendues en 2026.

- **Contractualisation avec le Conseil départemental :**

En 2021, la Ville de Nice a conclu avec le Département un Contrat de Territoire Urbain, portant sur des projets d'investissement à rayonnement départemental, d'une durée de 6 années, avec un taux de cofinancement limité à 10%. Une revoyure du contrat est prévue à mi-parcours et reste dans l'attente d'une validation par le Conseil départemental. Le contrat se clôturent en 2026, 240 000 euros de recettes sont attendues sur la rénovation d'établissements sportifs et culturels communaux.

**Les recettes prévues dans le cadre des fonds européens :**

Il existe plusieurs types de financements européens.

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), tels que le FEDER, le FSE+, le FEADER, le FEAMPA ont principalement pour vocation de soutenir les projets d'investissement. Les autorités de gestion sont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou l'Etat.

Un retour d'instruction est attendu sur l'appel à projet FEDER relatif à la transformation numérique concernant l'hyperviseur de sûreté et de sécurité qui vise à obtenir 2,7 millions d'euros de subventions. A ce stade, les recettes correspondantes n'ont pas été inscrites au budget 2026.

Les programmes européens de coopération territoriale comprennent les programmes INTERREG, pilotés par une autorité de gestion déléguée, et se concentrant sur une zone géographique transfrontalière tels que INTERREG ALCOTRA (France-Italie, zone montagne) et MARITTIMO (France-Italie, zone maritime).

La Ville de Nice a ainsi obtenu en 2025 une subvention de 645 000 euros sur 3 ans pour le projet DIGIPOL (coopération entre les polices municipales de Nice et de Turin). Les premières recettes sont prévues dès l'exercice budgétaire 2026 à hauteur de 200 000 euros.

**Synthèse des financements estimés en 2026 :**

Poste (en millions d'euros)	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	2,9	10,8	13,7
Budget annexe de l'Opéra	1,8	-	1,8
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>10,8</b>	<b>15,5</b>



### Les autres financements :

D'autre part, il est prévu 21,4 millions d'euros de participation de la Caisse d'Allocations Familiales au financement des actions de la ville en faveur des familles, dont 17,1 millions d'euros consacrés à la petite enfance et 4,3 millions d'euros pour les accueils loisirs.

Le projet de budget comprend 0,8 million d'euros de contributions aux actions de la commune et de redevances additionnelles prévues dans les contrats de concession des casinos.

Enfin, l'Office de Tourisme Métropolitain devrait verser une participation de 3,5 millions d'euros à la Ville de Nice pour financer les évènements d'envergure à fort impact touristique programmés en 2026.

#### 2.2.7. Les autres recettes de fonctionnement et ressources externes

Les autres recettes de fonctionnement sont évaluées à 18,9 millions d'euros et comprennent pour l'essentiel :

- Les loyers, charges et autres produits de gestion pour 14,9 millions d'euros ;
- La participation des agents au coût des titres restaurant à hauteur de 2,1 millions d'euros ainsi que 0,6 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des produits financiers évalués à 0,8 million d'euros.

Poste (en millions d'euros)	2025	2026	Evolution
Atténuations de charges	2,9	2,9	0%
Autres produits de gestion	15,3	14,9	-2,6%
Produits financiers	0,8	0,8	6,5%
Produits exceptionnels	0,2	0,1	NS
Reprises sur provisions	2,5	0,2	NS
<b>Total</b>	<b>21,7</b>	<b>18,9</b>	<b>-12,9%</b>

D'autre part, le budget de la Ville contient des ressources externes qui participent au financement des dépenses d'investissement :

- Les produits de cessions d'immobilisation s'établissent à 13,4 millions d'euros ;
- 11 millions d'euros sont attendus au titre du fonds de compensation de la TVA (part investissement) ;
- Enfin, 0,8 million d'euros d'immobilisations financières provenant essentiellement de la cession du réseau Numéricable sont prévus.



## 2.3. Les relations financières avec la Métropole Nice Côte d'Azur

### 2.3.1. La neutralisation financière des ressources et charges transférées

La Ville de Nice bénéficie d'une attribution de compensation visant à neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences et de ressources réalisés au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est maintenue à 22,3 millions d'euros.

### 2.3.2. La dotation de solidarité métropolitaine

En 2026, la Ville bénéficiera d'une dotation de solidarité métropolitaine d'un montant inchangé de 3 millions d'euros.

### 2.3.3. La convention de gestion des services communs

Depuis de nombreuses années, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Nice ont constitué des services mutualisés, avec pour objectif de faire émerger une culture commune de gestion, de créer des synergies et de réaliser des économies d'échelle. Les services des trois entités se caractérisent désormais par une forte intégration.

La Ville de Nice et le CCAS de Nice participent à la gestion commune au travers de remboursements de charges des services communs constitués au sein de l'administration métropolitaine. Ceux-ci sont déterminés au vu des dépenses constatées par chaque entité l'année précédent la mise en commun des services, et diminuées d'une quote-part d'économies de gestion équitablement réparties entre les parties à la convention.

En 2026, les flux financiers entre la Ville et la Métropole sont estimés comme suit :

- 16,2 millions d'euros de remboursement de charges à caractère général ;
- 59,1 millions d'euros de remboursement de charges de personnel ;
- 11,4 millions d'euros de subventions d'investissement.

D'autre part, 160 000 euros sont prévus au titre du remboursement des services métropolitains mis à disposition en matière d'autorisations d'urbanisme.



## 2.4. La politique en matière de ressources humaines

La Ville de Nice a engagé depuis plusieurs années une politique active de gestion de ses ressources humaines, permettant de s'adapter aux réalités du monde actuel : un environnement économique plus contraint, qui impose une optimisation budgétaire ; un contexte social plus tendu, notamment du fait de la crise du pouvoir d'achat, qui oblige l'employeur local à accompagner davantage ses agents, en particulier ceux qui sont en difficulté ; des évolutions sociétales qui changent le rapport et les modes de vie au travail.

Elle a su allier une modernisation progressive des pratiques, des organisations et des modes de fonctionnement des services avec la gestion de l'urgence face aux différentes crises qu'a pu connaître son territoire.

En 2023 et 2024, la Ville avait déjà eu à intégrer dans ses prévisions et son exécution budgétaires les hausses de points d'indice et du SMIC décidées par l'État et ce, grâce à des efforts collectifs consentis par l'ensemble des directions dans le cadre d'une démarche pluriannuelle partagée et déclinée chaque année par des contrats d'objectifs individualisés pour chacune des DGA.

En 2026, tout comme en 2025, la Ville de Nice entend poursuivre cette stratégie tout en intégrant les conséquences financières des mesures annoncées dans les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'exercice budgétaire à venir.

### 2.4.1. Les perspectives 2026

La prévision budgétaire a été établie en tenant compte, dans le strict respect des principes de prudence et de sincérité :

- Des conséquences budgétaires des mesures législatives et réglementaires annoncées dans le projet de loi de finances ;
- Des dépenses consécutives à la création de nouveaux équipements ou services ;
- Des choix faits dans le cadre de la gestion des ressources humaines, « la politique RH », propre à notre collectivité.

#### Des dépenses nouvelles et incompressibles par rapport au budget 2025 : 3,1 millions d'euros

Une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 conduit à une **augmentation de 3,1 millions d'euros**, dont 3 millions d'euros pour le seul budget principal.

#### Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour la reconnaissance du travail, la prévention de la précarité et le bien-être au travail :

- La volonté de la Ville de Nice de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,6 million d'euros ;



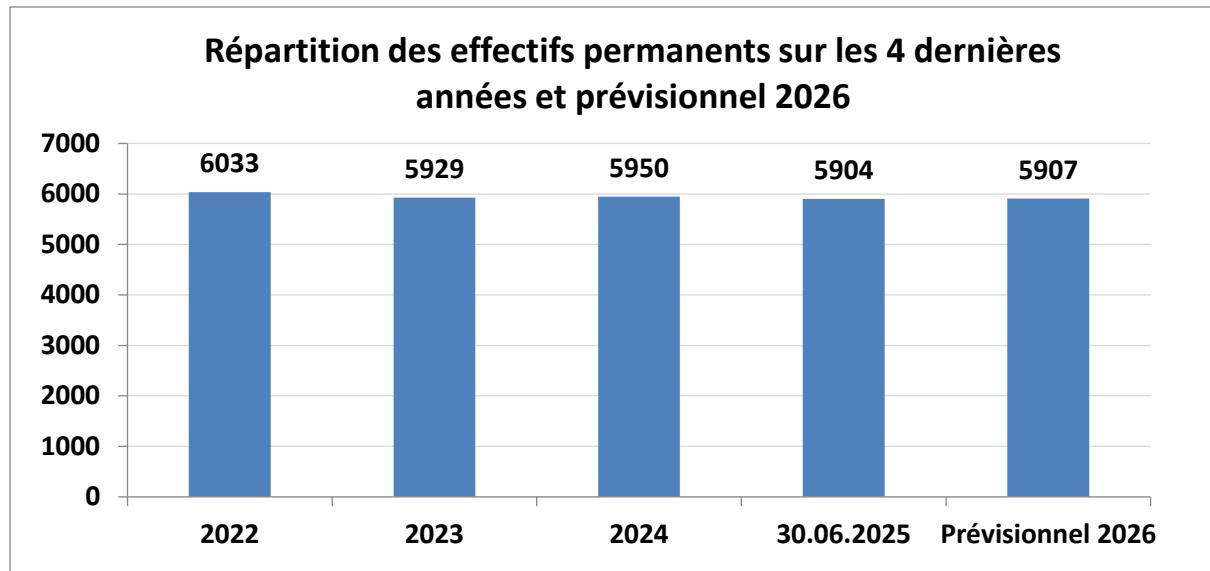
- La poursuite de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents via le complément indemnitaire annuel pour un montant de 0,6 million d'euros ainsi que les augmentations de régime indemnitaire ;
- La poursuite des actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité, avec notamment une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au contrat de groupe conclu par la Ville : pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie ;
- Le maintien de la valeur du Forfait Mobilité Durable (à 300 €) ;
- La mise en place, en année pleine, du Bonus attractivité pour un montant annuel de 1,1 million d'euros : cette mesure vise à revaloriser les salaires des professionnels de la petite enfance et à améliorer, ainsi, l'attractivité de ce secteur. Elle a été adoptée par délibération du Conseil municipal n°6.5 du 23 mai dernier.

**Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et d'enfance et de petite enfance :**

- La poursuite du plan de recrutement de quinze policiers municipaux supplémentaires et de huit garde-champêtres ;
- Le recrutement de 20 ASVP supplémentaires pour un coût estimé à 0,7 million d'euros ;
- L'amplification de la mise en place de pools d'agents « volants » (en année pleine) dédiés aux remplacements d'agents temporairement absents, dans les crèches et restaurants scolaires. La collectivité souhaite ainsi pouvoir apporter aux agents concernés une plus grande stabilité dans leur carrière tout en permettant à la Ville de disposer d'une meilleure réactivité pour faire face aux besoins croissants des parents dans ces secteurs ;
- La poursuite du recrutement de 25 adjoints d'animation permettant de proposer un meilleur accueil périscolaire pour un coût de 0,8 million d'euros en année pleine ;
- Les recrutements permettant l'ouverture de la bibliothèque Louis Nucéra sur la base d'horaires élargis ;
- Le recrutement du personnel dédié à l'entretien de la Promenade du Paillon étendue.

#### **2.4.2. L'évolution des effectifs permanents**

Notre collectivité affirme à nouveau, par ses choix, sa confiance dans les qualités professionnelles, l'expérience, la motivation et le sens du service public de ses agents. Les résultats, en termes de satisfaction du public et de développement de la qualité des services rendus, confortent le processus mis en œuvre de modernisation des services et des organisations.

**La répartition des effectifs permanents sur les 4 dernières années et le prévisionnel 2026 :**

À noter que certaines activités, désormais prises en charge par la Métropole (gestion des plages naturelles, par exemple) s'étaient traduites par des mutations de personnels municipaux vers la Métropole (ils étaient jusqu'alors mis à disposition de la Métropole). De même, la mutualisation de services avec la Métropole s'accompagne d'un transfert des agents concernés vers les services communs, métropolitains. Des efforts de rationalisation des moyens humains (lors des départs en retraite ou des mutations vers d'autres collectivités) et de réorientation des effectifs vers les services prioritaires sont également réalisés.

Cette adaptabilité permanente des services municipaux a permis de gérer des situations exceptionnelles (crise sanitaire, événements climatiques, ...), tout en proposant des organisations ajustées aux cycles et à la saisonnalité de certaines activités municipales. Cette organisation plus fine permet de mieux répartir les ressources au profit du renforcement de certains services (police municipale, médiation de proximité, éducation et petite enfance), tout en garantissant la sécurité et le bon fonctionnement des établissements et équipements.

Comme évoqué supra, l'évolution envisagée sur 2026 concerne essentiellement le recrutement d'agents permanents sur la petite enfance, la police municipale et ASVP, la bibliothèque Louis Nucéra et le personnel dédié à l'entretien de l'extension de la Promenade du Paillon.

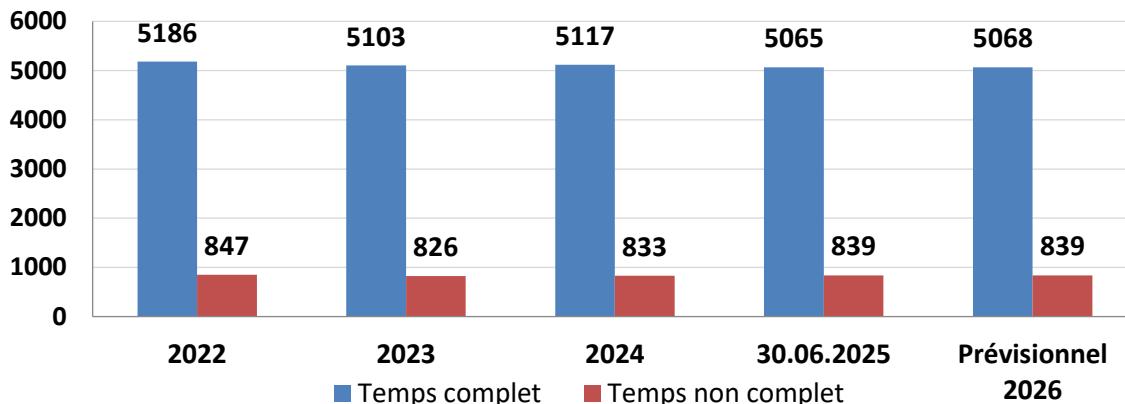
**La répartition des effectifs permanents, temps complet/temps non complet, sur les quatre dernières années et le prévisionnel 2026 :**

La tendance constatée ces dernières années devrait être freinée en 2026, affichant une hausse du recours aux agents à temps complets, notamment sur la restauration scolaire et la famille. Le personnel féminin étant largement majoritaire au sein des effectifs municipaux, notamment dans les domaines de la petite enfance et de l'éducation, les chiffres rapportés illustrent toujours la tendance nationale.



Il convient également de rappeler que certaines des missions exercées par la collectivité, notamment pour la restauration scolaire, l'entretien des écoles et l'animation, imposent parfois de faire appel à des agents à temps non complet (TNC).

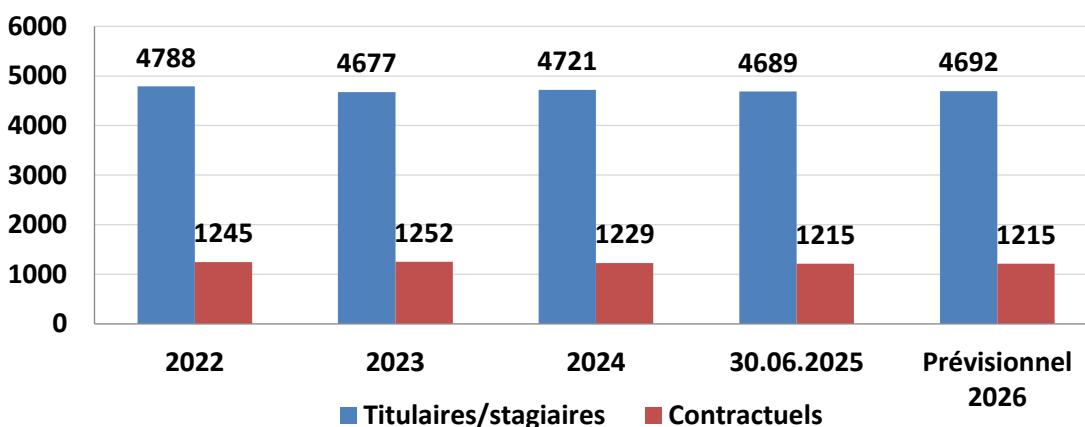
#### Répartition des effectifs permanents TC/TNC sur les 4 dernières années et prévisionnel 2026



#### La répartition des effectifs permanents, titulaires/contractuels, sur les quatre dernières années et le prévisionnel 2026 :

Le rapport entre les volumes d'agents contractuels et les titulaires demeure stable dans le temps, bien que durant la crise sanitaire, certains concours de la fonction publique aient été annulés ou reportés.

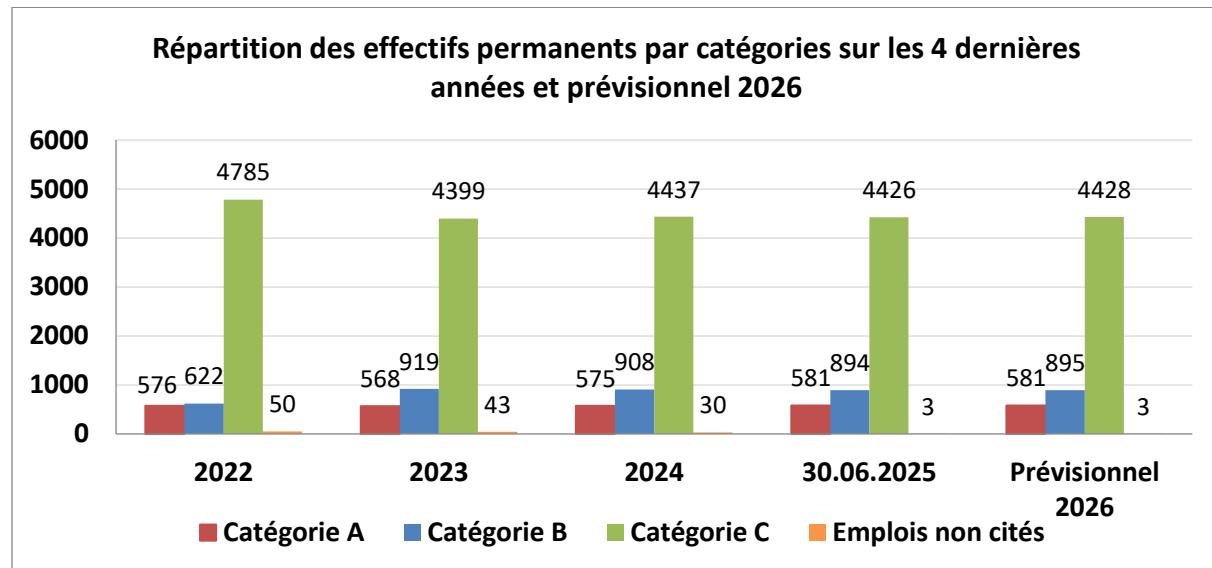
#### Répartition des effectifs permanents titulaires et non titulaires sur les 4 dernières années et prévisionnel 2026



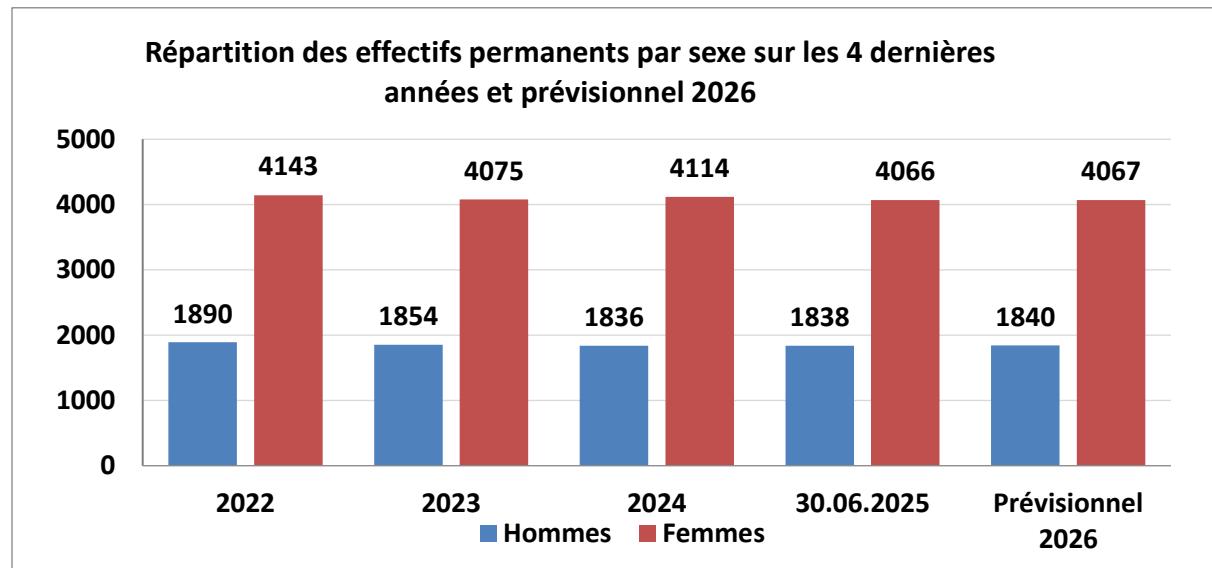


**La répartition des effectifs par catégorie sur les quatre dernières années, et à titre prévisionnel pour l'exercice 2026 :**

La répartition des effectifs par catégorie a connu une évolution particulière en 2022 du fait du passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture, qui relevaient auparavant de la catégorie C.



**La répartition des effectifs par genre :**



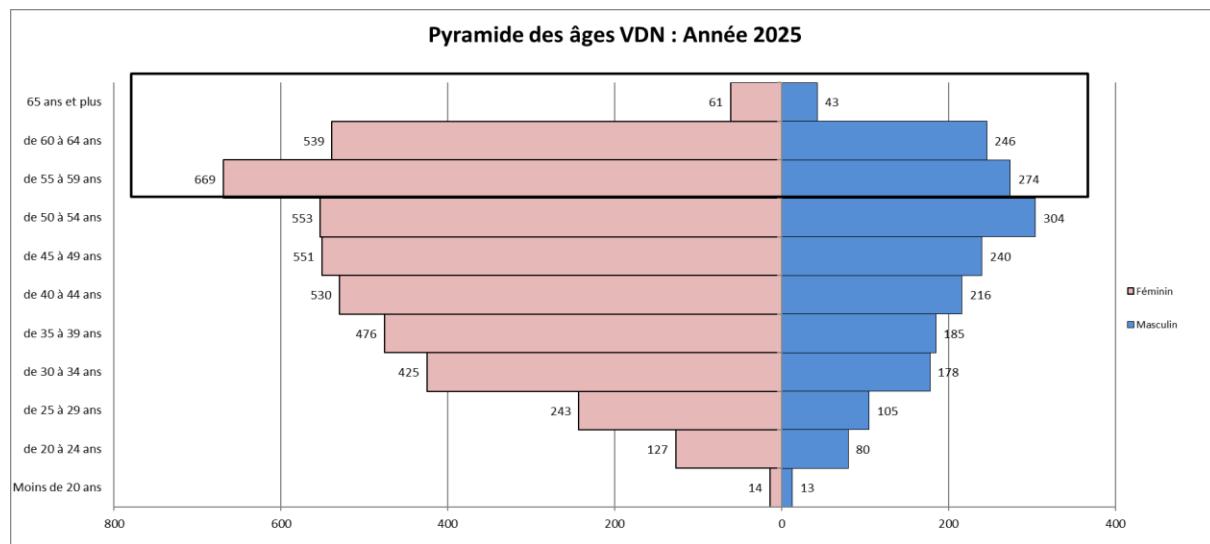
La prédominance des femmes dans les effectifs de la collectivité résulte essentiellement des secteurs de la petite enfance et de l'éducation, missions exercées aujourd'hui presque exclusivement par des femmes.



Des actions sont toutefois conduites par le service de lutte contre les discriminations et des droits des femmes pour faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et promouvoir ces métiers dits « féminins » auprès des hommes.

Il convient également de rappeler que les services techniques, au sein desquels la présence des hommes est nettement majoritaire, ont été pour la plupart transférés à la Métropole, soit au titre des compétences transférées, soit au titre des services communs.

### **La pyramide des âges :**



#### **2.4.3. Les traitements indiciaires et les régimes indemnитaires**

Les régimes indemnitaire attribués aux agents de la collectivité, toutes catégories confondues, représentent 17,6 % du montant de la masse salariale :

Catégorie des agents	Traitements indiciaires des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros	Régime indemnitaire des agents titulaires et non titulaires, permanents et non permanents, en euros
Catégorie A	21 095 806 €	5 236 322 €
Catégorie B	22 520 563 €	4 919 834 €
Catégorie C	92 049 536 €	13 954 832 €
Hors catégorie	1 135 780 €	-
<b>Total</b>	<b>136 801 686 €</b>	<b>24 110 988 €</b>

(Montants exprimés en cumulé au 31 août 2025)

#### **2.4.4. Le temps de travail**

Les services de la Ville de Nice travaillent dans le respect de la base réglementaire des 1 607 heures annualisées.



Concernant le temps de travail hebdomadaire :

- Cycle de 35 heures hebdomadaires, sans RTT ;
- Cycle de 37 heures 30 sur 5 jours, donnant droit à 15 jours de RTT (journée de solidarité non déduite).

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins de chaque service, notamment pour l'accueil des usagers (services État civil accessibles les samedis, horaires de travail adaptés des crèches et écoles).

La gestion de l'annualisation sur un mode automatisé via une application appelée Horoquartz est en cours de finalisation pour les services concernés.

La Gestion Automatisée du Temps de Travail (GATT) débutée en janvier 2016 a été déployée progressivement au sein des directions opérationnelles de la ville de Nice. Ce déploiement a connu une accélération au 1<sup>er</sup> juin 2023 et se poursuivra en 2026 en raison de l'obligation pour l'ensemble des collectivités de contrôler l'effectivité des 1607 heures. Ainsi, ce sont 2 821 agents de la Ville de Nice qui sont concernés par ce dispositif au 30 septembre 2025.

#### 2.4.5. Le télétravail

La Ville de Nice comptait 686 télétravailleurs au 30 septembre 2025.

#### 2.4.6. Les avantages en nature

Les titres restaurant :

Année	Nombre de titres restaurant distribués	Coût en euros (part patronale)
2021	637 386	3 441 884 €
2022	612 797	3 309 104 €
2023	596 341	3 220 241 €
2024	584 488	3 247 042 €
2025	588 844	3 533 064 €

La valeur faciale du ticket restaurant est passée au 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 10 euros, dont 6 euros pris en charge par l'employeur (60 %). Cette mesure bénéficie à 5 727 agents municipaux.

La participation de l'employeur au coût des cotisations mutuelles santé :

Année	Nombre d'agents	Coût
2021	3 271	658 305 €
2022	3 019	584 544 €



Année	Nombre d'agents	Coût
2023	2 759	625 816 €
2024	2 794	620 884 €
2025	2 634	595 723 €

Le dispositif par lequel l'employeur participe aux cotisations pour les mutuelles de santé labellisées a été mis en place en 2014. Les participations sont de 23, 20 ou 17 euros par mois, selon l'indice net majoré de l'agent. La participation la plus forte est accordée aux agents dont l'indice de rémunération est le plus bas.

**La participation au contrat de prévoyance *Territoria Mutuelle* (compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt maladie) :**

Année	Nombre d'agents	Coût
2021	2 443	124 909 €
2022	2 774	229 428 €
2023	2 513	292 697 €
2024	2 456	281 398 €
2025	2 413	277 007 €

Ce contrat permet la compensation de la perte de revenus en cas d'arrêt de travail de l'agent. En effet, après 90 jours d'arrêts cumulés au cours d'une même année, le traitement indiciaire est réduit de 50 %. Le régime indemnitaire n'est quant à lui plus versé après 30 jours d'arrêts maladie cumulés sur l'année civile.

Une première convention de participation au risque prévoyance avait été signée en 2015 avec une participation financière de l'employeur de 2 euros par mois, pour chaque agent ayant souscrit au contrat. Une augmentation de la participation financière de l'employeur a eu lieu en 2017, puis en janvier 2022 dans le cadre de ce premier contrat.

Celui-ci est arrivé à échéance en septembre 2022. Un nouveau contrat collectif a été conclu à compter d'octobre 2022. À l'occasion de cette nouvelle convention, les modalités de versement de la participation financière ont été modifiées, afin de mieux tenir compte de la situation concrète des agents. Désormais, la participation de l'employeur est fixée en fonction du niveau de rémunération et non de l'indice de traitement.

Les montants de participation ont également été revus à la hausse ; ils le seront à nouveau pour l'année 2026 avec une participation employeur comprise entre 11 euros à 17 euros par mois, soit une progression de 3 euros par mois et par agent cotisant.

Ces dispositions vont bien au-delà des obligations légales actuelles et anticipent le nouveau régime qui pourrait s'imposer aux collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2029.



### La participation aux frais de transports :

Ces remboursements se déclinent en trois volets : le remboursement sur justificatifs des titres d'abonnement annuel de transports en commun (pour des agents résidant à l'extérieur de la commune), la participation de l'employeur aux abonnements transports RLA, participation acquittée mensuellement et sur factures, et enfin le bénéfice du Forfait Mobilité Durable qui, depuis 2021, a remplacé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV), et inclut désormais tous types de modes de transport alternatif et durable.

Ces aides financières, comme les suivantes, au-delà de l'aide sociale qu'elles apportent, facilitent l'accès à des bonnes pratiques en matière de transition écologique.

- **Les remboursements sur justificatifs :**

Année	Nombre d'agents	Coût
2021	58	6 584 €
2022	61	9 223 €
2023	69	12 874 €
2024	84	22 381 €
2025	101	23 096 €

- **La participation au titre de l'abonnement transport Régie Ligne d'Azur, mensuel ou annuel :**

Année	Coût
2021	321 922 €
2022	317 084 €
2023	362 093 €
2024	638 887 €
2025*	820 743 €

\* Ensemble des dépenses estimées sur l'exercice.

- **Indemnité kilométrique vélo :**

Année	Nombre d'agents	Montant
2021	50	7 792 €
2022	41	2 816 €

- **Forfait mobilité durable :**

Année	Nombre d'agents	Montant
2022	41	4 783 €
2023	216	62 400 €
2024	290	83 300 €
2025	320	90 100 €

**Les véhicules de fonction :**

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
DGS/DGST/DGA/Directeur de cabinet/Directions Régie (8 agents)	Le montant en nature varie selon un barème prenant en compte le prix d'achat du véhicule ou le prix de la location.	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations. - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS - Titulaires : CSG/RDS uniquement

**Les logements de fonction :**

Population concernée	Montant	Impact pour l'agent
87 agents (DGS, Directeur de Cabinet, gardiens d'école, d'équipements sportifs, etc.)	Il varie selon le barème qui prend en compte : - La rémunération brute de l'agent, - Le nombre de pièces du logement	L'avantage en nature est imposable et assujetti aux cotisations - Non titulaires : cotisations sociales + CSG/RDS, - Titulaires : CSG/RDS uniquement

**Synthèse des charges de personnel estimées en 2026 :**

Poste (en millions d'euros)	2025	2026	Evolution
Masse salariale	290,7	298,0	2,5%
Titres restaurants	6,4	6,4	0,9%
Médecine professionnelle	1,0	0,9	-6,0%
Contribution au Comité des Œuvres Sociales	1,8	1,9	3,4%
Vacataires	12,7	11,9	-7,0%
Autres	1,3	1,2	-5,5%
<b>Sous-total budget principal</b>	<b>313,9</b>	<b>320,3</b>	<b>2,0%</b>
Masse salariale	15,7	16,0	2,2%
Titres restaurants	0,6	0,6	0,0%
Vacataires et autres	3,2	2,2	-32,0%
<b>Sous-total budget annexe de l'Opéra</b>	<b>19,5</b>	<b>18,8</b>	<b>-3,5%</b>
Budget annexe Palais Nikaia	1,9	0,8	-55,8%
Budget annexe fourrière automobile de Nice	0,9	0,9	0,0%
<b>Total</b>	<b>336,2</b>	<b>340,8</b>	<b>1,4%</b>



## 2.5. Les actions et la programmation des investissements

### La réouverture de la bibliothèque Louis Nucéra, bibliothèque du XXI<sup>ème</sup> siècle :

Composante à part entière de l'aménagement de la Promenade du Paillon saison 2, la bibliothèque Louis Nucéra va de nouveau accueillir ses nombreux lecteurs dans un cadre entièrement repensé pour en faire une bibliothèque du XXI<sup>ème</sup> siècle avec ses nouveaux espaces modulables, mobilier, éclairages et un fonds documentaire pluridisciplinaire pour tous.

Les travaux, initiés après sa fermeture au public en mai 2024, doivent s'achever durant l'hiver 2026.

Les principaux aménagements prévus portent sur :

- La rénovation esthétique complète des revêtements (sols, murs, cloisons, faux-plafonds, poteaux) ;
- La création de l'entrée au public, repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon, sur la traverse Barla (suppression de l'accès par la place Yves Klein qui sera entièrement dédié au MAMAC) et l'aménagement d'un nouveau hall ;
- La réfection totale de l'éclairage avec la création d'un système plus performant et économique en énergie, s'adaptant aux nouveaux principes de modularité des espaces, accompagné d'une distribution renforcée en énergie et en réseau informatique ;
- La création de nouveaux espaces modulables, l'inversion des espaces musiques et jeunesse, l'adaptation des sanitaires ;
- L'isolation thermique traitée à la fois par la réfection totale de l'étanchéité en toiture (jardin Sosno) et par le changement des huisseries extérieures (portes, fenêtres, portails) ;
- La mise aux normes en matière de sécurité incendie, la rénovation d'équipements techniques, notamment pour la ventilation, etc.

Au-delà de cette profonde rénovation, la bibliothèque Louis Nucéra, comme l'ensemble des bibliothèques de la Ville, va proposer de nouveaux horaires élargis et repensés pour améliorer l'accueil de tous les publics et prendre en compte les rythmes de chacun : enfants, étudiants, familles, actifs et séniors.

### Les travaux de réhabilitation du MAMAC :

Autre équipement culturel bénéficiant d'une requalification en lien avec l'extension de la Promenade du Paillon, le MAMAC va faire l'objet d'une réhabilitation complète comprenant la création de nouveaux espaces dédiés aux collections.

Les espaces intérieurs et extérieurs du musée seront totalement repris.



L'entrée sera repensée pour permettre la continuité de la promenade du Paillon du parvis Nikki de Saint-Phalle jusqu'au jardin Sosno.

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des travaux de curage du bâti, la conduite d'études et à la sélection du groupement en charge de la rénovation. La réouverture de l'équipement est prévue pour septembre 2029.

#### **Les musées, une découverte sans cesse renouvelée :**

Dans la continuité des grandes expositions précédentes, toutes distinguées et saluées par la presse généraliste et spécialisée, l'année 2026 sera marquée par une programmation riche, diversifiée et pensée pour tous les publics.

Le musée Matisse proposera une exposition « *Matisse / Yves Saint Laurent* » en lien avec la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent, puis une exposition sur l'artiste figuratif américain Alex Katz.

Le musée de la Photographie – Charles Nègre – invitera tout au long de l'année Justine Tjallinks, Dominique Jaussein, Mathieu Forget et Sabine Weiss.

Le Palais Lascaris accueillera les œuvres de l'artiste niçois Coun, dans le cadre de l'exposition « *Le Palais au XXI<sup>e</sup> siècle vu par Coun* ».

Le musée Masséna continuera de mettre notre cité à l'honneur avec les expositions « *Nice, ma ville, mon jardin* », puis « *Nice, un siècle de photographie* ».

Et le musée d'art naïf – Anatole Jakowsky accueillera l'exposition « *Africa pop* » puis les œuvres de Simon Schwartzenberg.

#### **La transformation du Palais des Expositions en Palais des Arts et de la Culture :**

Ce projet structurant de 17 000 m<sup>2</sup> accueillera la nouvelle grande salle du Théâtre National de Nice (800 places), une cinémathèque (175 places) et un espace d'expositions.

Un marché de conception réalisation a été publié au cours de l'année 2025, il devrait être attribué en 2027, à l'issue d'un dialogue compétitif qui sera mené toute au long de l'année 2026. La livraison du nouveau Palais interviendra en 2030.

#### **La poursuite du programme « 100% Culture à l'école » :**

Lancé en 2021 après le succès du dispositif « Grandir en culture », le programme « 100% Culture à l'école » a atteint son objectif en 2025-2026 : toutes les écoles publiques de Nice en bénéficient désormais. Grâce à ce programme, chaque élève des classes maternelles et élémentaires des écoles publiques niçoises participe, sur le temps scolaire, à un parcours artistique et culturel d'une durée de 12 heures réparties sur 6 semaines.



À partir de la rentrée 2026-2027, les écoles privées sous contrat pourront également y accéder.

Par ailleurs, la Ville de Nice, labellisée « 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC) », poursuivra et amplifiera ses actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle, notamment à travers des dispositifs comme « Musique pour tous » et « Orchestre à l'école », portés par le Conservatoire.

#### L'opéra de Nice, « Libre d'esprit » :

L'opéra de Nice prolonge l'exploration du thème de la liberté avec une saison 2025/2026 placée sous le signe « Libres d'esprit ».

Après le succès de « Libres d'aimer » en 2024/2025, cette nouvelle programmation s'inspire de la philosophie de Gandhi, à travers l'opéra *Satyagraha*, et décline la liberté sous toutes ses formes : la liberté de pardonner (*La Clémence de Titus*), la liberté de se révolter (*Le Villi*), la liberté d'oser (*Don Pasquale*), la liberté d'aimer (*La Traviata*), et la liberté d'esprit (*Un Monde Ensemble*, opéra rock).

Côté danse, la saison des ballets, désormais dirigée par Pontus Lidberg, s'articule en trois temps forts :

- Elle s'ouvre avec *De Loin en Loin*, une création de Juliano Nunes pour la compagnie des Ballets de Nice, et *Loin*, de Sidi Larbi Cherkaoui, chorégraphe emblématique du renouveau de la danse européenne.
- En décembre, le public niçois retrouvera avec enthousiasme *Casse-Noisette*, revisité par Benjamin Millepied dans une scénographie signée du peintre Paul Cox.
- Au printemps, un programme néoclassique explorera le passage entre vie et mort, avec *Dancing on the Front Porch of Heaven* d'Ulysses Dove, pièce élégiaque où la virtuosité technique se mêle à une émotion pure, et *Petrichor*, première création de Pontus Lidberg pour la compagnie, portée par la musique élancée de Philip Glass.

Enfin, l'année 2026 verra la poursuite des études (AMO, diagnostics, rédaction du programme technique détaillé) pour la rénovation du bâtiment historique de l'Opéra.

#### Transformer la Gare du Sud en centre culturel pluridisciplinaire :

D'ici le début de l'année 2026, la Ville reprendra la gestion de la Gare du Sud afin d'y créer un pôle culturel pluridisciplinaire, ambitieux et ouvert à tous.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de renforcer l'attractivité du quartier Libération, en mettant en valeur son histoire et en offrant aux habitants de nouveaux équipements publics de qualité.



Le bâtiment, qui accueille déjà la bibliothèque Raoul Mille, sera entièrement repensé autour d'une agora centrale, conçue pour favoriser les déambulations, les échanges et les espaces de lecture, tout en abritant des lieux de convivialité.

Autour de l'agora, seront aménagés des espaces dédiés : un *Fablab*, une artothèque, un espace d'exposition, une ludothèque, des espaces documentaires, une BDThèque, un café et un espace presse/actualités. Modulable et polyvalent, ce centre pourra accueillir des spectacles, des conférences et diverses animations.

#### **Les autres actions culturelles :**

La Ville poursuit bien entendu sa programmation culturelle qui rencontre année après année un public toujours plus nombreux :

- Des débats d'idées et des conférences au Centre Universitaire Méditerranéen et à l'Artistique ;
- Des expositions, festivals et temps forts culturels au 109 – Pôle de cultures contemporaines ;
- Des musiques actuelles au 109 et au Théâtre Lino Ventura ;
- La fête des Théâtres et le festival de Créations ;
- La programmation de la Cinémathèque et l'accueil du jeune public ;
- Le Festival du Livre sera enfin une nouvelle fois au cœur de l'animation culturelle ;
- L'accueil du Forum européen des Journées européennes de l'Archéologie ;
- Les journées européennes de l'archéologie et, en septembre, l'organisation traditionnelle des journées européennes du patrimoine ;
- Les fêtes traditionnelles ;
- Les rencontres littéraires.

En matière de travaux dans les établissements culturels, l'année 2026 verra la réalisation des chantiers suivants :

- La poursuite du plan musées avec :
  - l'amélioration des systèmes de traitement climatiques pour la conservation des œuvres des réserves du Palais Masséna et du musée des Beaux-Arts Jules Chéret,
  - la rénovation du musée d'histoire naturelle qui sera achevée au printemps 2026,
  - le complément de la scénographie et des travaux dans le cadre des 50 ans de Terra Amata.
- L'amélioration des conditions d'accueil dans les bibliothèques avec notamment la modernisation de l'éclairage des salles de consultation des bibliothèques Magnan, Caucade et Saint-Roch et la reprise de l'étanchéité de la bibliothèque du Port.
- Des travaux d'amélioration des conditions de travail des agents des ateliers de l'Opéra à la Diacosmie.



### La poursuite du verdissement de la ville :

La Ville de Nice améliore également, chaque année, la qualité des parcs et jardins, leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En particulier en 2026, des travaux de développement de l'éclairage des jardins sont prévus, ainsi que l'ajout de nouveaux jeux pour les enfants.

Après la livraison du parc paysager Jeanne d'Arc (2 200 m<sup>2</sup> et 70 arbres) et l'extension du jardin Saint-Jean d'Angély en août 2025 (4 000 m<sup>2</sup>, 230 arbres et 2 200 arbustes), elle prévoit la création ou l'extension de nouveaux parcs et jardins avec notamment :

- L'extension de 4 350 m<sup>2</sup> du jardin Thiole ;
- L'aménagement du jardin de la villa Paradiso et son ouverture au public dans le cadre de la jonction avec le parc existant ;
- Le verdissement du square de la place Alexandre Médecin, première étape du réaménagement de la place ;
- Dans le cadre du plan Madeleine, la renaturation du jardin Lions et la création d'un nouvel espace vert au numéro 16 du boulevard de la Madeleine ;
- Le mini-golf du Parc Carole de Roumanie sera réhabilité pour permettre sa réouverture au public.

Des travaux de raccordement du parc Phoenix au réseau de chaleur seront entrepris en 2026.

La Ville met également un œuvre un plan de verdissement des cours d'écoles et de crèches : 62 cours dans 44 écoles ont été traitées entre 2021 et 2024. En 2025, 9 nouvelles cours ont été réalisées. Pour 2026, il a été programmé la réalisation de 11 aménagements supplémentaires.

En ce qui concerne les établissements de la petite enfance, 18 établissements ont d'ores et déjà bénéficié d'aménagements de végétalisation. Il est envisagé de traiter 2 sites supplémentaires en 2026.

En 2026, la Ville de Nice poursuivra également le plan « 1 arbre - 1 habitant ». Depuis 2021, près de 222 406 arbres ont été plantés. D'ici 2026, l'objectif de 280 000 arbres plantés aura été atteint, auxquels il faut ajouter les 70 000 arbres déjà en gestion par les services de la Ville.

Le territoire communal dénombrera ainsi 350 000 arbres, autant que d'habitants.

### La végétalisation des axes majeurs de Nice :

La Ville prévoit l'intégration systématique d'espaces verts dans la conception puis la réalisation d'aménagements d'espaces publics.



Les travaux de végétalisation des axes majeurs de Nice seront poursuivis en 2026 pour contribuer significativement à l'embellissement de la ville et à son confort climatique :

- Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, de l'avenue Notre-Dame seront terminés début 2026, ainsi que les travaux de requalification des boulevards de Riquier, Joseph Garnier et de la rue du Congrès, permettant de développer la végétation en pied d'arbre sur ces axes ;
- Le projet de requalification de la place Marshall et des rues autour du futur hôtel des Polices sera poursuivi pour pouvoir être engagé en travaux dès sa livraison, permettant de poursuivre la trame verte.

#### **Le prolongement de la Promenade du Paillon :**

L'année 2026 va être marquée par l'achèvement de l'aménagement paysager du prolongement de la Promenade du Paillon et des axes routiers qui la bordent.

Au-delà de cette démarche d'aménagement paysager, esthétique, urbanistique induite par ce nouveau « poumon vert » en plein cœur de ville, l'opération du prolongement de la Promenade du Paillon revisite l'intégralité de l'espace public de façade à façade : cheminement piétons et les axes de circulation.

L'opération, sur l'aspect paysager, avoisinant 10 hectares, sur 1 km de long et 100m de large, depuis la traverse Bourgada jusqu'à l'esplanade De Lattre de Tassigny.

La conduite de ce projet respecte strictement les engagements de la charte « Chantiers Vert ».

Après la livraison en 2024, de l'esplanade de la Bourgada (juin), et du secteur de Lattre de Tassigny (octobre - secteur Nord face au Palais des Expositions), l'année 2025 de la Promenade du Paillon a été marquée par la livraison du parc urbain fin octobre 2025, d'une surface d'environ 8 hectares, portant la surface totale de la Promenade du Paillon à 20 hectares, en plein cœur de ville.

#### **Le parc étendu propose désormais :**

- 5 000 arbres, avec des espaces notables comme la zone cactée, un espace dédié aux animations du Muséum, le pollinarium, des bassins, un jardin pédagogique, etc.
- Des citernes de récupération d'eau de pluies (d'un volume équivalent à une piscine olympique) réparties dans le parc et qui permettent une autosuffisance d'arrosage en période de sécheresse ;
- Des espaces ludiques avec des agrès et jeux pour enfants (quatre zones) et une tyrolienne ;
- Un espace dédié pour les jeux de boules ;
- L'anneau du MAMAC partiellement réaménagé fait le trait d'union entre l'espace Sosno, la terrasse Niki de Saint Phalle et l'esplanade de la Bourgada et anticipe la rénovation à venir du musée.



Ce nouvel équipement permet :

- De diminuer la température ambiante ;
- De baisser les émissions de CO<sub>2</sub> de 1 740 tonnes chaque année ;
- D'absorber une tonne par an d'autres polluants atmosphériques ;
- De réduire le bruit urbain dans une fourchette de 6 à 8 décibels.

L'aménagement du site vise également à répondre aux besoins du quartier (place Garibaldi, place du Pin, Vieux-Nice) dans les nouveaux usages de la mobilité tout en conservant un espace urbain apaisé. Il a également permis la réouverture aux usagers du parking Promenade des Arts dans son intégralité en juillet 2025. Les nouveaux aménagements apportent désormais de meilleures fonctionnalités et une offre de stationnement élargie, avec ses 294 places de stationnement, 65 nouveaux emplacements de 2 roues motorisés en complément des 30 stationnements vélos.

La fin du chantier en 2026 permettra la livraison et l'aménagement des trottoirs autour du parc, la création de nouveaux cheminements piétons et cyclables (secteurs Risso, Saint-Jean-Baptiste).

#### **La poursuite de la création du grand parc de la plaine du Var :**

La Ville de Nice, au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la plaine du Var, porte l'ambition d'un aménagement territorial vertueux, prenant appui notamment sur l'aménagement prioritaire d'un grand parc, se déroulant en un long ruban de verdure sur plus de 30 hectares depuis le stade Charles Ehrmann jusqu'à l'Allianz Riviera et affirmant le concept de « Nice, ville verte de la Méditerranée ».

Après différentes opérations foncières d'échanges et d'acquisitions, permettant d'assoir l'assiette définitive du parc dans sa partie Nord, le parc de l'OIN, ancienne pépinière de la ville, a été agrandi de près de 1,5 hectare. Son aménagement en parc urbain permet d'offrir aux administrés du secteur un espace de repos et de déambulation agréable.

Composées d'anciennes friches industrielles ou de parcelles marquées par les détournements d'usage, les emprises du grand parc de la plaine du Var déjà acquises par la Ville doivent faire l'objet de phases préparatoires à l'implantation du parc. Il s'agit de fertiliser les sols, favoriser le retour à la biodiversité, de planter des arbres qui seront arrivés à maturité lors de l'ouverture au public du Parc.

Ainsi, entre 2024 et 2025, les premières opérations de renaturation ont été initiées et se poursuivront jusqu'en 2030.

Partie intégrante du grand parc de la plaine du Var, le centre de production horticole municipal (CPHM) de Nice sera requalifié. Il accueillera également le public pour valoriser les métiers et les compétences des équipes municipales. L'année 2026 permettra de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre.



### Améliorer l'accès au logement :

Par délibération du 27 mars 2024, la Ville de Nice a adopté sa nouvelle règlementation financière en faveur du logement social pour la période 2024-2026, tant pour la production neuve que pour la réhabilitation du parc existant. Cela se traduit par une augmentation des subventions en fonction du loyer de sortie, par la prise en compte de l'enjeu de sobriété foncière avec la majoration des subventions d'acquisition-amélioration et l'instauration de subventions exceptionnelles pour encourager les projets de surélévation afin de limiter l'artificialisation des sols.

La Ville de Nice a renforcé également son soutien aux projets de réhabilitation, en accordant une meilleure subvention aux opérations les plus performantes d'un point de vue énergétique, répondant ainsi à l'enjeu environnemental.

Ces aides majorées visent à continuer à encourager la production et la réhabilitation de logements sociaux en 2026 tout en tenant compte des contraintes économiques notamment.

La Ville de Nice poursuivra en 2026 ses acquisitions foncières sur des sites à réaménager et sur certains secteurs dont la maîtrise foncière est engagée.

Enfin, la Ville de Nice s'inscrira dans les objectifs et la mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat de la Métropole Nice Côte d'Azur (PLH4), notamment avec l'expérimentation du permis de louer sur un secteur de la Ville (en cours d'étude en 2025) ou encore le renforcement de la réglementation sur les changements d'usage.

### Favoriser le renouvellement urbain :

La Ville continuera en 2026 à prendre part aux opérations financées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain signée par l'ensemble des partenaires le 2 avril 2024.

Elle poursuivra ses investissements dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du quartier Notre Dame pour lequel une opération de logements doit encore être réalisée cour Bensa (24 logements locatifs sociaux livrés en 2027 par le bailleur Erilia).

La participation de la Ville aux opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, des Liserons et de l'Ariane se traduira par le versement de subventions pour les programmes de réhabilitation et de résidentialisation de Côte d'Azur Habitat dans chacun des 3 quartiers, par la finalisation des études pour le groupe scolaire des Bleuets (Ariane), par le lancement d'une déclaration d'utilité publique pour la réalisation de l'équipement et par le lancement du plan de relogement de la cité des Chênes Blancs (Ariane).



## Cohésion sociale et Centre Communal d'Action Sociale :

La Ville de Nice affirme son engagement en faveur de la cohésion sociale à travers une politique résolument tournée vers l'inclusion, la solidarité et la réduction des inégalités. Cette ambition se traduit par une attention constante portée aux publics les plus fragiles, avec pour objectif de garantir à chacun un accès équitable aux droits et aux services.

Pour concrétiser cette vision, la Ville déploie des actions de proximité sur l'ensemble du territoire communal. Ces initiatives visent à favoriser l'égalité des chances, à lutter contre toutes les formes de discrimination et à accompagner les parcours de vie, notamment ceux des jeunes et des familles.

La Ville s'appuie également sur les temps forts du calendrier international pour organiser des événements de sensibilisation ouverts à tous, comme la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), afin de mobiliser l'ensemble des citoyens autour des valeurs d'inclusion et de respect.

S'agissant plus particulièrement de l'égalité et de la lutte contre les discriminations dans la vie quotidienne, un travail d'évaluation et d'analyse du Plan d'Action Pluriannuel 2022-2026 sera mené afin de proposer un nouveau cadre stratégique d'intervention pour faire évoluer les regards et comportements en ce domaine.

Afin de poursuivre le travail mené pour la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire à travers le Conseil des Droits et Devoirs des Familles, trois axes prioritaires ont été définis pour l'année scolaire 2025-2026 : celui de la prévention de l'absentéisme dès le 1er degré, celui du respect du calendrier scolaire (départs anticipés et retours tardifs) et celui des familles monoparentales représentant plus de 40% des familles accompagnées.

Faisant le constat que les crises successives sanitaires, sociales et économiques impactent durement les plus fragiles, la Ville de Nice et son Centre communal d'Action Sociale poursuivront leur coopération en faveur de la proximité et de la solidarité. Elle s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 29 juillet 2024 visant à mettre en œuvre la politique sociale souhaitée par la municipalité.

En 2026, le soutien financier de la Ville au CCAS s'établira à 20,94 millions d'euros. Il a été fortement renforcé au cours des dernières années, celui-ci ayant été augmenté de 2,5 millions d'euros depuis 2020, soit une progression de 14%.

Le CCAS assure la gestion de nombreux équipements et services en direction des plus fragiles et notamment :

- Pour les séniors :
  - Trois EHPAD (Anciens Combattants, Valrose et Grosso) ;
  - Trois résidences autonomie (Gambetta, Saint-Jean d'Angély, Saint-Barthélemy) ;
  - Un service autonomie à domicile ;
  - Des services sociaux dédiés aux séniors.



- Pour les personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales :
  - Un Centre d'Hébergement d'Urgence Hommes et Femmes pour les personnes sans domicile ouvert toute l'année et des structures ouvertes l'hiver « El Nouzah » ou lors d'épisodes météorologiques extrêmes ;
  - Un Centre d'Accueil de Jour pour les personnes sans domicile stable et des services associés en termes de domiciliation, bagagerie, suivi social ;
  - La coordination de la distribution alimentaire pour le public en précarité, dans des lieux mis à disposition ;
  - Une prise en charge des femmes victimes de violences via un Centre d'Accueil de Jour et des structures dédiées d'hébergement (CHRS) ou de logements adaptés (résidence sociale...) ;
  - Des structures et dispositifs d'hébergement et de réinsertion sociale et de logements adaptés pour les personnes en difficultés ;
  - Une Epicerie Sociale ;
  - Deux pensions de famille.
- Pour les familles et les jeunes :
  - Deux centres sociaux dans les quartiers sensibles de l'Ariane et des Moulins ;
  - Un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeune (PAEJ), « l'Escale » ;
  - Une Adresse des Aidants et des services associés dédiés aux particuliers se consacrant à l'aide d'un proche malade ou en situation de handicap ;
  - Une équipe sociale mobile qui va au-devant des habitants (quartiers prioritaires, excentrés...).

Dans une dynamique de renforcement de ses actions sociales, la Ville de Nice et son Centre Communal d'Action Sociale poursuivront en 2026 plusieurs projets structurants. Parmi les initiatives majeures figure notamment le lancement des travaux de construction d'un nouvel EHPAD à Saint-Roch, afin de répondre aux besoins croissants d'hébergement adapté pour les personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, le CCAS prévoit également la création d'une pension de famille, rue Fontaine de la Ville, ainsi que l'aménagement de cinq nouveaux logements adaptés pour personnes en situation de handicap au sein de la Résidence Autonomie Gambetta, et la création d'une maison des femmes.

Ces projets illustrent la volonté constante de la municipalité de renforcer l'offre de services de proximité, de garantir la dignité des personnes les plus vulnérables et de favoriser leur pleine participation à la vie de la cité.

Dans cette continuité, la Ville de Nice poursuivra en 2026 son soutien actif au tissu associatif local, en apportant une aide financière aux structures engagées dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Ces partenariats permettront de consolider les actions de terrain en matière d'hébergement d'urgence, de distribution alimentaire, d'accompagnement médico-social et de soutien global aux familles en difficulté. Cette mobilisation collective vise à assurer une réponse humaine, coordonnée et adaptée aux besoins des Niçois les plus fragiles.



### Déployer une politique de santé publique :

La Ville de Nice œuvre au quotidien avec ses partenaires pour diffuser les concepts de Santé et Santé environnementale dans toutes les politiques publiques, pour encourager les attitudes favorables à la santé et pour lutter contre le renoncement aux soins. La direction de la santé travaille à fédérer, coordonner et impulser des actions communes avec les acteurs de santé de notre territoire au sens large dans une conception de santé unique.

Le développement d'une politique de promotion de la santé nécessite d'agir sur différents niveaux : de l'organisation des soins primaires aux actions d'éducation pour la santé.

### Améliorer la couverture vaccinale à travers le service de vaccination :

La réalisation de séances de vaccinations obligatoires, internationales, ainsi que des campagnes antigrippales, Covid et HPV sont réalisées non seulement au Centre de la rue Hancy, dans une démarche d'*aller vers*, mais aussi dans les établissements scolaires et dans certains centres sociaux de la Ville.

### Promouvoir l'importance de la prévention, éduquer à la santé :

La Ville de Nice assure la coordination et l'animation d'un Contrat Local de Santé co-piloté avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Local en Santé Mentale, l'Atelier Santé Ville et avec la Maison Sport Santé.

La Ville déploie un plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens, un plan d'action pour prévenir le diabète, et depuis 2025, un plan spécifique portant sur la santé des femmes.

L'événementiel grand public et les campagnes de prévention sont des missions essentielles. Ils incluent l'organisation de conférences santé grand public, la communication sur les réseaux de la Ville (Octobre rose, Mars bleu, Mois sans tabac, VIH...), la réalisation de podcasts et des sensibilisations ou formations (formation aux 1ers secours en santé mentale y compris pour les jeunes, sensibilisation à la santé mentale). En 2026 aura lieu à Nice le colloque international « Ville et santé mentale ».

La santé mentale, désormais reconnue comme un enjeu de santé publique majeur, et désignée en 2025 comme Grande Cause Nationale, est largement prise en compte par la Ville de Nice à travers son CLSM.

Les attentes sont fortes à l'échelle du territoire pour développer des réponses concrètes, locales et adaptées (guide répertoire en santé mentale, prescriptions muséales, dispositif *monpsy* dans les locaux municipaux, bibliothèques vivantes, etc.).

Par ailleurs, depuis 2025, la Ville de Nice a lancé avec ses partenaires un nouvel axe de travail dédié à la santé mentale des jeunes qui visera dès 2026 la mise en œuvre d'actions concrètes.



La Ville organisera également en 2026 des actions portant sur la santé environnementale : lutte contre les moustiques, amélioration de la qualité de l'air dans et aux abords des écoles, projet « Mon cartable ma santé », etc.

Enfin, la Ville de Nice apportera son soutien et subventionnera les associations niçoises qui œuvrent en matière de santé.

#### **Améliorer l'accès aux soins grâce à l'ouverture de maisons médicales :**

La Ville de Nice poursuit l'objectif de proposer aux Niçois des lieux offrant un service de soins de proximité accessible pour tous, assuré par des professionnels de santé (médecins généralistes, paramédicaux, infirmiers, etc.) dans le respect de l'accès et la continuité des soins.

Après l'ouverture de la première maison médicale à Saint Roman de Bellet en juillet 2024, une nouvelle maison médicale a ouvert ses portes au cours de l'été 2025 au 27 rue du Professeur Delvalle.

Cet emplacement stratégique, situé en face de l'hôpital Pasteur, renforce la prise en charge des patients et permet à la fois de réunir sur un même site une offre de soins de proximité et des activités de recherche nationale et internationale, portées par le CHU avec l'IHU RespirERA.

En 2026, c'est une nouvelle maison médicale qui ouvrira ses portes au 17 rue d'Italie : d'une surface de 400 m<sup>2</sup> environ, elle permettra d'accueillir des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, sage femmes, orthophonistes, et autres paramédicaux) afin de proposer une offre de soins et des actions de prévention et de dépistage.

#### **La poursuite des travaux de l'Hôtel des Polices mutualisé :**

L'objectif du projet est de réunir sur un même site les deux forces de l'ordre : police nationale et police municipale. Dans cette optique, l'Etat et la Ville de Nice se sont réunis dans un partenariat unique pour mener à bien cette opération exceptionnelle. Elle s'est concrétisée en avril 2022 par la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Pour la Ville, ce projet est aussi celui de son Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC). Il permettra de regrouper sur deux étages et 4 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher les acteurs de la Ville et de la Métropole en charge de la sécurité publique et civile, à savoir :

- Le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale (COC) ;
- Le Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains (CMDM) ;
- Le PC Sécurité ;
- La Direction de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs (DGPRM) ;



- La Régie Ligne d'Azur ;
- L'équipe Hypervision.

Le niveau supérieur intègrera deux salles de crise jumelles et jumelables, une terrasse permettant l'utilisation des drones, un laboratoire des nouvelles technologies, et une cellule dédiée à la cybersécurité.

Situé dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, les façades du carré historique de l'ancien hôpital ainsi que celles donnant sur la place Marshall ont été conservées.

Ouvert en janvier 2023, le chantier a franchi en août 2025 une nouvelle étape avec la fin des travaux de gros-œuvre.

En 2026, les travaux des corps d'état techniques et secondaires se poursuivront jusqu'à achèvement, permettant une ouverture opérationnelle et progressive à compter d'octobre 2026.

#### **Les anciens locaux du centre de formation de l'OGC Nice réaménagés pour y accueillir la Force Sentinelle :**

La Force Sentinelle, placée sous l'autorité du ministère de la Défense, est actuellement logée dans des locaux appartenant au CCAS, et qui devront être libérés avant la fin du premier semestre 2026 pour permettre la création du futur EHPAD du CCAS.

Afin d'assurer la continuité de cette mission essentielle de protection des populations, la Ville de Nice a décidé d'engager la réhabilitation totale de l'ancien centre de formation de l'OGC Nice, situé sur la plaine du Var, afin de pouvoir y reloger les militaires de la Force Sentinelle.

Ce projet répond à un objectif prioritaire : garantir la sécurité des biens et des personnes. L'unité Sentinelle regroupera 90 militaires, avec une capacité d'accueil extensible jusqu'à 120 militaires.

Ce projet fait l'objet d'un soutien de l'Etat au titre du fonds de recyclage des friches, dans le cadre du Fonds Vert.

#### **Sécurité : la Ville de Nice lauréate du projet DIGIPOL sur le fonds ALCOTRA (FEDER) :**

La Ville de Nice a été retenue pour le projet DIGIPOL, financé par le programme européen ALCOTRA, en partenariat avec la Ville de Turin, afin de créer des académies de police et de renforcer la coopération transfrontalière. Ce projet, doté d'un budget de 645 000 euros, prévoit des formations, l'achat de nouveaux équipements et la création de scénarios immersifs pour l'entraînement des policiers niçois et turinois.



## **Les travaux de sécurisation et de confortement de falaises dans le cadre de la prévention des risques :**

En 2026, la Ville de Nice poursuivra les études et les travaux de sécurisation liés aux zones à risques rouges du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain.

On peut citer notamment :

- Les travaux de confortement de la falaise dans le secteur de l'avenue Joseph Raybaud qui se poursuivront pour s'achever à l'été 2026. La part la plus importante du confortement, visible à l'aplomb de la blanchisserie, porte sur un investissement de 10,6 millions d'euros, entièrement remboursé par le Centre Hospitalier Universitaire et par le fonds Barnier.
- Les travaux sur les secteurs de La Glacière et de l'hôpital Sainte-Marie, qui seront également finalisés au cours du premier semestre 2026.

Au total, sur l'ensemble de ces falaises, allant du CHU Pasteur jusqu'à l'hôpital Sainte-Marie, la Ville de Nice aura réalisé près de 15 millions d'euros de travaux de confortement entre 2022 et 2026.

La Ville de Nice prévoit également de lancer les travaux de confortement de la colline du Château qui ont reçu l'approbation de la Commission Nationale des Paysages et des Sites le 20 février 2024. Le budget prévisionnel s'élève à 3,8 millions d'euros sur trois ans.

Enfin, la Ville de Nice poursuit en 2026 sa collaboration avec le CEREMA dans le cadre du Plan de Prévention Cavités de Cimiez, en vue de mieux maîtriser les risques liés au gypse sur le secteur concerné.

## **Une politique d'animation riche et de proximité :**

Le réseau AnimaNice se renforce pour proposer toujours plus d'activités : les 18 centres, implantés au cœur des quartiers niçois, proposent 28 000 m<sup>2</sup> d'installations. Plus de 35 000 personnes y sont accueillies et près de 200 associations y conduisent un projet. L'amélioration des conditions d'accueil des usagers et des agents, obtenue notamment par la conduite de projets de rénovation des locaux (hall du centre de Fabron, vestiaires du centre de Caucade, éclairage d'une partie des terrains de Gorbella, etc.), conduisent à une progression continue des abonnements et des fréquentations.

150 spectacles sont organisés dans les trois salles qui disposent chacune d'une identité propre : Théâtre de la Tour (90 places), la BlackBox (285 places) et l'Espace Grapelli (180 places). Une quatrième salle de spectacle, Lou Mesclun, ouvre en 2025 et sa rénovation se poursuivra également en 2026.



Depuis 2024, le réseau AnimaNice compte un dix-huitième centre, avec l'ouverture de la « Maioun dòu Rai ». Un nouveau restaurant solidaire, La Maiouneta, y a également ouvert ses portes cette année et y accueille 50 convives seniors chaque jour autour d'un repas chaud.

#### **Des quartiers animés par la Ville et les associations :**

Plus de 50 manifestations sont organisées au cours de la saison auxquelles assistent environ 20 000 Niçoises et Niçois. Une vingtaine d'animations estivales sont proposées dont des projections en plein-air. La Ville accompagne également une centaine d'initiatives d'animation portées par les associations de commerçants ou les comités de quartier. Des investissements sont par ailleurs conduits pour rendre le service rendu aux usagers plus efficaces et moins dépendant de fournisseurs extérieurs (achats de tentes, de sonorisation, d'alimentation électrique autonome). La poursuite de l'amélioration qualitative des services rendus est prévue en 2026 avec notamment une nouvelle dynamique pour la Castagnada – fête des terroirs.

En matière de travaux, en 2026 l'amélioration des conditions d'accueil dans les AnimaNice se poursuit avec :

- La rénovation de l'étanchéité Saint-Pancrace,
- La réfection du DOJO de Saint-Antoine,
- Le réaménagement de l'accueil de Notre-Dame
- La rénovation totale des vestiaires de Gorbella y compris côté tennis,
- La création d'une salle de théâtre dans Django Reinhardt à l'Ariane,
- L'extension de la scène de la salle Grappelli à Cimiez
- Le réaménagement de l'accueil et la rénovation des circulations de Richard Scoffier dans le cadre du Plan Madeleine.

#### **Nice est une Ville « Amie des Ainées » :**

En décembre 2023, la Ville a obtenu le label « Ville amie des Ainées » niveau Or. Une première pour une Ville de cette envergure au niveau national. Ce prix prestigieux a été complété par celui décerné au niveau européen par Eurocités en juin dernier à Braga, au Portugal, pour les restaurants solidaires seniors. La Ville assure en effet la gestion de trois restaurants solidaires à Magnan, à Saint-Jean d'Angély et à la Maioun dòu Rai où sont servis plus de 17 000 repas depuis leur création.

Avec le *pass 55+* (gratuit pour les personnes non-imposables), les plus de 55 ans peuvent bénéficier de 60 activités sportives culturelles et artistiques proposées dans 5 maisons des séniors : gym douce, yoga, langues, écriture, chant, danse, théâtre, chorale, etc.



Le service propose plus de 50 rendez-vous mensuels avec une offre évènementielle enrichie et élargie :

- Spectacle de début d'année au palais Nikaïa pour 4 400 seniors ;
- Bal en blanc au kiosque à musique ;
- Après-midi guinguette au printemps ;
- Des bals, des spectacles et des karaokés.

L'année 2026 sera marquée par la rénovation de la maison des séniors de Pasteur.

#### **La Ville soutient les associations :**

**La Ville apporte un soutien financier constant au monde associatif et maintient ses financements en 2026 avec un budget de 26,9 millions d'euros.**

La Ville gère également un réseau de cinq Maisons des Associations reparties sur l'ensemble du territoire. Elle dénombre 442 associations adhérentes qui peuvent utiliser les locaux (plus de 130 000 heures d'utilisation).

L'Académie du Bénévolat dénombre 5 373 inscrits et a assuré 5 131 mises en relation avec des associations. Des animations spécifiques sont proposées :

- La grande soirée de l'Engagement associatif et ses 117 lauréats ;
- Le Campus HelloAsso ;
- « Nice fête sa rentrée dans les quartiers » avec plus de 4 500 visiteurs ;
- « Qui veut être mon partenaire associatif ? », qui a permis de récolter 93 000 € de promesse de dons aux associations.

#### **La petite enfance et le soutien à la famille :**

La Ville de Nice gère en direct 30 structures, soit 1 712 places (1 584 en crèches collectives et 128 en accueil familial). Elle réserve également 270 places au sein de crèches mixtes et 28 places au sein de crèches hospitalières.

Au total, cela représente la gestion de 2 010 places.

Au cours de l'année 2025, plus de 4 000 enfants différents ont été accueillis sur ces places.

Pour rappel, le nombre de place a été fortement augmenté au cours des dernières années : entre 2021 et 2025, 368 places ont été créées (13 établissements + 13 extensions), dont 192 places municipales (52%).

La Ville souhaite poursuivre la création de places d'accueil pour les tout-petits sur son territoire, notamment en optimisant les locaux de certaines de ses propres structures. Parmi les projets les plus importants, il est prévu en 2026 le lancement de la restructuration de la



crèche Terra Amata, de la création d'une crèche à Fabron et de la transformation en crèche de la halte-garderie Lou Parpaïoun.

Par ailleurs, la Ville a développé des actions spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité, grâce à la diffusion de son *Guide du parent nissart*, à la poursuite de la labellisation « *Baby friendly* » des sites et établissements recevant du public et à l'ouverture toujours plus large de ses « *Rendez-vous parentalité* » sous forme d'ateliers ou de podcasts.

#### L'éducation :

La Ville de Nice regroupe 71 groupes scolaires et 149 écoles publiques (68 élémentaires, 60 maternelles, 20 primaires et 1 école spécialisée). Au total, 28 837 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de la Ville dont 10 601 en maternelle et 18 236 en classes élémentaires, répartis dans 1 360 classes.

Elle dénombre également 4 416 enfants scolarisés dans les 17 écoles privées sous contrat d'association, dont 1 512 en maternelle et 2 904 en élémentaire. La Ville contribue à hauteur de 4,6 millions d'euros à leur scolarité en versant :

- 1 146 euros par enfant pour l'école maternelle et 900 euros par enfant pour l'école élémentaire dans le cadre du forfait communal ;
- Une aide de 0,675 euros par repas pour les élèves domiciliés à Nice ;
- Une participation de 7 euros par élève pour le renouvellement du parc informatique.

Les principales orientations pour 2026 reposent sur :

- La mise en place de l'éducation artistique et culturelle à l'école, avec l'achèvement du déploiement du plan « 100% Culture à l'école » dans les écoles publiques et la préparation de son déploiement dans les écoles privées sous contrat d'association ;
- Le projet citoyenneté dans les écoles : catalogue d'actions destinées aux enseignants et aux élèves ;
- La poursuite d'une politique soutenue d'entretien et d'adaptation du bâti scolaire, en particulier pour les opérations les plus importantes :
  - La fin des travaux de reconstruction de la restauration scolaire de l'école de Crémat ;
  - La restructuration de la maternelle et de la restauration du groupe scolaire Saint-Isidore ;
  - La réhabilitation du groupe scolaire Ray Gorbella ;
  - Le lancement des études de restructuration du groupe scolaire de la Digue des Français et de l'extension du groupe scolaire Arzari ;
  - Le ravalement des façades des groupes scolaires Terra Amata, Bellanda et Crémat.
- L'amélioration du confort thermique dans les classes et les locaux scolaires, avec un plan pluriannuel de rénovation des huisseries et de l'étanchéité ;
- L'amélioration des conditions de travail des agents (rénovation et création de locaux, matériels ergonomiques, etc.) ;
- Le développement des îlots végétaux de fraîcheur à l'intérieur de nos écoles ;



- La modernisation des outils pédagogiques des enseignants dans les écoles par le déploiement de vidéoprojecteurs à focale courte ;
- L'apport d'un soutien général aux écoles (kermesses, sorties scolaires, crédits pédagogiques, tenue vestimentaire unique, etc.) ;
- La mise en place d'un plan de lutte contre la chaleur (installation de ventilateurs de plafond, préaux et voiles d'ombrage).

### **La création de trois nouvelles écoles :**

Les opérations suivantes sont programmées en 2026 :

- L'ouverture pour la rentrée 2026 du nouveau groupe scolaire « Robert Badinter » dans le nouveau quartier qui a pris place sur l'ancien site des Comptoirs Métallurgiques du Littoral (CML). Cette nouvelle école sera constituée de 11 classes (4 classes de maternelles et 7 classes élémentaires) ;
- La poursuite du projet de nouvelle école et d'une crèche dans le quartier de Nice-Méridia. Ce projet sous maîtrise d'ouvrage Côte d'Azur Habitat prévoit notamment un groupe scolaire de 12 classes (7 classes élémentaires + 5 maternelles) ainsi qu'une crèche d'une capacité de 60 berceaux. La livraison de cette nouvelle école est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2031 ;
- La poursuite du projet de nouvelle école dans le quartier de l'Ariane, à l'emplacement de l'Ilot des Bleuets. L'année 2026 sera consacrée à la poursuite des études et acquisitions foncières pour ce projet rentrant dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Cette école qui comprendra 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires) devrait être livrée lors de la rentrée scolaire de septembre 2031.

Le lancement des études de programmation pour la création d'un deuxième groupe scolaire à Saint-Isidore est également prévu.

### **La jeunesse :**

La Ville de Nice mène une politique jeunesse ambitieuse et cohérente, qui accompagne les jeunes Niçois de 2 ans et demi à 25 ans tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte. Elle développe et met en œuvre un large éventail d'actions éducatives, culturelles et sportives, adaptées à chaque tranche d'âge.

Les accueils de loisirs municipaux constituent le cœur de cette politique. Ils s'adressent aux enfants de 3 à 10 ans, aux préadolescents de 11 à 13 ans et aux jeunes de 14 à 18 ans. La Ville organise également des séjours pour adolescents, des activités éducatives périscolaires (études surveillées, animations culturelles ou sportives), ainsi que des accueils spécialisés pour les enfants en situation de handicap. Les jeunes de 15 à 25 ans bénéficient, quant à eux, d'actions d'animation et d'insertion conçues pour favoriser leur autonomie et leur engagement citoyen.



Chaque année, plus de 18 500 enfants et jeunes participent aux activités proposées par la Ville de Nice. Le dispositif s'appuie sur six structures municipales dédiées à l'organisation des accueils de loisirs, mobilisant entre 12 et 32 écoles selon les périodes, et sur un réseau de 15 associations partenaires qui accueillent plus de 2 500 enfants dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Les 28 centres municipaux ouverts chaque mercredi et les structures mises à disposition pendant les vacances scolaires (jusqu'à 26 sites en été) permettent d'assurer une offre d'accueil continue et de proximité.

Pour faire vivre ces dispositifs, la Ville mobilise 215 agents permanents et plus de 350 animateurs vacataires pendant les congés scolaires.

À ces dispositifs s'ajoutent plusieurs initiatives innovantes : le « plan mercredis », qui regroupe les activités proposées par les centres municipaux et associatifs et comprend des volets ski et nautique, le développement du centre de plage « Li Rateta » pour les 6-17 ans, ou encore l'ouverture du « ZOU PARK », un parc urbain dédié aux activités de plein air.

Parallèlement, la Ville a généralisé les accueils périscolaires dans les écoles, permettant une meilleure articulation entre temps éducatif et temps de loisirs.

Pour l'horizon 2026, plusieurs orientations stratégiques guideront la politique jeunesse niçoise. La première vise à poursuivre la labellisation “Qualité” des centres de loisirs municipaux, en partenariat avec la DRAJES et la CAF : six structures sont déjà labellisées et cinq nouvelles le seront d'ici fin 2026.

La Ville souhaite également augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales et associatives, en renforçant l'attractivité et la capacité d'accueil des sites.

Parmi les projets structurants, la requalification du centre Impératrice Eugénie occupe une place centrale. Ce lieu emblématique fera l'objet d'un programme de développement ambitieux, associant ateliers pédagogiques, événements, accueil de classes de ville, parcours urbain et structure d'escalade.

Enfin, la Ville poursuivra le développement d'activités à destination des jeunes, avec notamment les samedis ski ados pour les 12-18 ans, l'organisation d'événements urbains de grande ampleur dédiés à la jeunesse, ainsi que l'extension des accueils périscolaires sur la pause méridienne et le temps post-scolaire du soir.

À travers cette politique globale, la Ville de Nice affirme sa volonté d'offrir à chaque jeune Niçois un cadre d'épanouissement, de découverte et de réussite, fondé sur la qualité, la proximité et la diversité des expériences proposées.



### La restauration scolaire :

Pour leur alimentation, les enfants bénéficient d'un service de restauration scolaire de qualité à des prix très abordables (de 0,8 à 3,3 euros le repas). En moyenne, ce sont 25 000 repas qui sont servis chaque jour dans les écoles publiques niçoises dans 98 restaurants scolaires et 27 crèches municipales. 215 000 repas par an sont servis dans les accueils de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. La cuisine élaboré également près de 400 repas spécifiques pour les enfants atteints d'allergie.

Le ratio de produits de qualité et durables utilisés va au-delà des préconisations de la loi *Egalim* avec 55,52 % d'achats qualitatifs en 2025 (de janvier à août), dont 27,05% de produits Bio.

Enfin, la cuisine centrale porte de nombreuses actions de sensibilisation comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement du tri et la valorisation des déchets alimentaires.

### Les démarches des familles niçoises :

Le Portail Familles ([familles.nice.fr](http://familles.nice.fr)) regroupe permet la gestion des démarches relatives aux crèches, aux écoles, à la restauration scolaire, aux garderies, aux accueils de loisirs ainsi qu'aux centres sportifs les mercredis et pendant les vacances. Cette plateforme dédiée aux familles enregistre près de 580 000 connexions annuelles.

En juin 2025, a été inaugurée la première Maison de services publics « Nice + Facile », au 6 rue Tonduti de l'Escarène (ancien Guichet Nice Facile) avec une offre enrichie par de nouvelles formalités administratives à réaliser sur site tout en conservant un axe fort pour les familles : accompagnement pour la préinscription en crèche et à l'école, pour l'inscription à la cantine et à la garderie, pour les réservations aux accueils de loisirs et le paiement des prestations.

L'instauration de permanences à partir de septembre 2025 à la Maison de services publics de Saint-Roch, dédiées à l'accompagnement aux démarches « familles », permet également de rapprocher ces services des parents résidant à l'est de la Ville.

Les principales orientations pour 2026 sont les suivantes :

- Développer l'accompagnement des familles en proximité par davantage de permanences « Nice + Facile » sur le territoire ;
- Poursuivre la modernisation des outils et de la communication destinée aux familles : Portail Familles avec la dématérialisation complète du dossier pour les accueils de loisirs, Environnement numérique de travail ONE, lettre d'information mensuelle sur les activités parents-enfants, etc. ;
- Continuer les études de satisfaction des usagers pour améliorer en continu l'offre proposée.

Les travaux de restructuration de l'ancienne station-service située sous la halle Tony Bessi à Magnan seront achevés en 2026 pour permettre l'ouverture d'une maison des services publics.



L'équipement d'environ 320 mètres carrés de surface de plancher accueillera les services de proximité du territoire, de la police municipale, de l'état civil, ainsi que des écrivains publics et d'autres permanences. A l'extérieur du bâtiment, un grand parvis et des espaces verts contribueront à l'amélioration du quartier prévu dans le plan Madeleine.

#### **Les actions à destination des étudiants :**

Deux domaines sont particulièrement ciblés pour ce public :

- L'activité événementielle et culturelle proposée au sein de la Maison de l'Etudiant et de la salle de spectacle *Le Stockfish* n'a cessé de progresser tant pour ce qui concerne la qualité artistique de sa programmation, que pour ce qui concerne l'offre de spectacles (116 concerts/spectacles et plus de 25 000 visiteurs au 1<sup>er</sup> semestre 2025).
- L'accompagnement des étudiants dans leur vie quotidienne afin de faciliter leur installation, participer à leur intégration et à leur bien-être, et en faire des acteurs du territoire.

#### **L'action sportive :**

En 2026, la Ville continue à porter une politique sportive ambitieuse en soutenant les associations qui accueillent plus de 70 000 licenciés. Le budget prévoit ainsi le maintien des subventions versées pour financer leur fonctionnement et l'organisation d'évènements sportifs, soit 10,5 millions d'euros.

Les actions de l'année 2026 porteront sur :

- L'entretien et la gestion des équipements sportifs municipaux : salles, stades, plateaux sportifs et clos de boules ;
- La poursuite du plan piscine avec notamment la finalisation des travaux de réhabilitation de la piscine Saint-François (Phase 3), la rénovation de l'espace R-1 de la piscine Jean Médecin permettant l'aménagement des vestiaires associés à l'espace Fitness), les travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la piscine Camille Muffat (structure du bassin) et la sélection du maître d'œuvre pour la création d'un nouveau bassin grand public ;
- La réalisation de la tribune Sud du stade de rugby des Arboras ;
- La finalisation des travaux au stade de l'Oli (création d'une tribune et rénovation des vestiaires restants) ;
- La poursuite du plan de rénovation des terrains de grands jeux ;
- Le soutien aux clubs sportifs ;
- L'animation de l'action sportive municipale, véritable politique de proximité, qui propose des actions dans les écoles, de pleine nature et des activités sportives pour les séniors.

En 2026, la Ville de Nice maintient une politique événementielle sportive ambitieuse avec le Championnat du Monde IronMan 70.3, la course cycliste Paris-Nice, l'Ultra Trail du Mont-Blanc, et surtout les deux dernières étapes du Tour de France féminin, avec la grande arrivée prévue le 9 août sur l'emblématique Promenade des Anglais.



## La réalisation d'une nouvelle patinoire dans la plaine du Var :

La Ville de Nice a confié à la « SOLIDEO Alpes 2030 », la réalisation d'une nouvelle patinoire dans la plaine du Var.

Implantée dans le quartier de Saint-Isidore, l'équipement bénéficiera directement aux Aigles de Nice (hockey sur glace – Ligue Magnus), à l'association Nice Baie des Anges (patinage artistique) et au Nice Curling Club et permettra de développer fortement l'usage éducatif et de loisirs, avec ses deux aires de glace. Un centre sportif et d'activités à destination du quartier est également prévu dans l'enceinte de la patinoire.

Elle accueillera le short-track et le patinage artistique dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.

Ce site remplacera à terme l'actuelle patinoire Jean-Bouin, vétuste et énergivore. Sa consommation énergétique sera divisée par deux par rapport à la patinoire existante. Il est prévu d'utiliser des matériaux biosourcés pour la construction, l'installation d'une toiture végétalisée ainsi qu'un système de récupération de la chaleur.

## Les grands évènements de l'année 2026 :

Le calendrier événementiel 2026 comprendra les principales manifestations festives récurrentes :

- Le traditionnel Carnaval de Nice aura lieu du 11 février 2026 au 1er mars 2026 et mettra les femmes à l'honneur autour du thème « Vive la Reine » ;
- Le *Nice Jazz Fest 2026* se tiendra du 23 au 26 juillet ;
- Le village de Noël et les illuminations festives de fin d'année.

Par ailleurs, afin de conforter son positionnement de leader dans l'accueil de compétitions européennes e-sport, la Ville de Nice s'est portée candidate à l'hébergement de la finale de la LEC (League of Legends EMEA Championship) en 2026.



## 2.6. La gestion des emprunts

### 2.6.1. La structure de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2026

#### Le budget principal :

L'encours d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est estimé à 521,2 millions d'euros contre 543,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2025, correspondant **un désendettement net de 22,3 millions d'euros.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le stock est constitué de 447,9 millions d'euros d'encours bancaires et de 73,3 millions d'euros d'encours non-bancaires.

#### L'encours auprès des organismes bancaires et financiers :

L'analyse de la structure de l'encours met en évidence les grandes caractéristiques suivantes :

- **Un portefeuille de prêteurs diversifiés**, l'encours de la dette se répartissant autour des groupes bancaires et financiers suivants :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2026	% du CRD
SFIL CAFFIL LBP	180	40,2 %
SOCIETE GENERALE	57,8	12,9 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	52,4	11,7 %
ARKEA	44,1	9,8 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE CFF	37,4	8,4 %
SAAR LB	19,1	4,2 %
AUREL BGC	13,8	3,1 %
CAISSE DES DEPOTS	13,2	3 %
RIVAGE INVESTMENT	11,8	2,6 %
ABEILLE	9	2 %
PBB	5,7	1,3 %
Autres prêteurs	3,6	0,8 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>447,9</b>	<b>100 %</b>

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 100 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :



### Charte de bonne conduite : classification des risques

#### Indices sous-Jacents

- 1 INDICES ZONE EURO
- 2 INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
- 3 ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
- 4 INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
- 5 ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
- 6\* INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

#### Structures

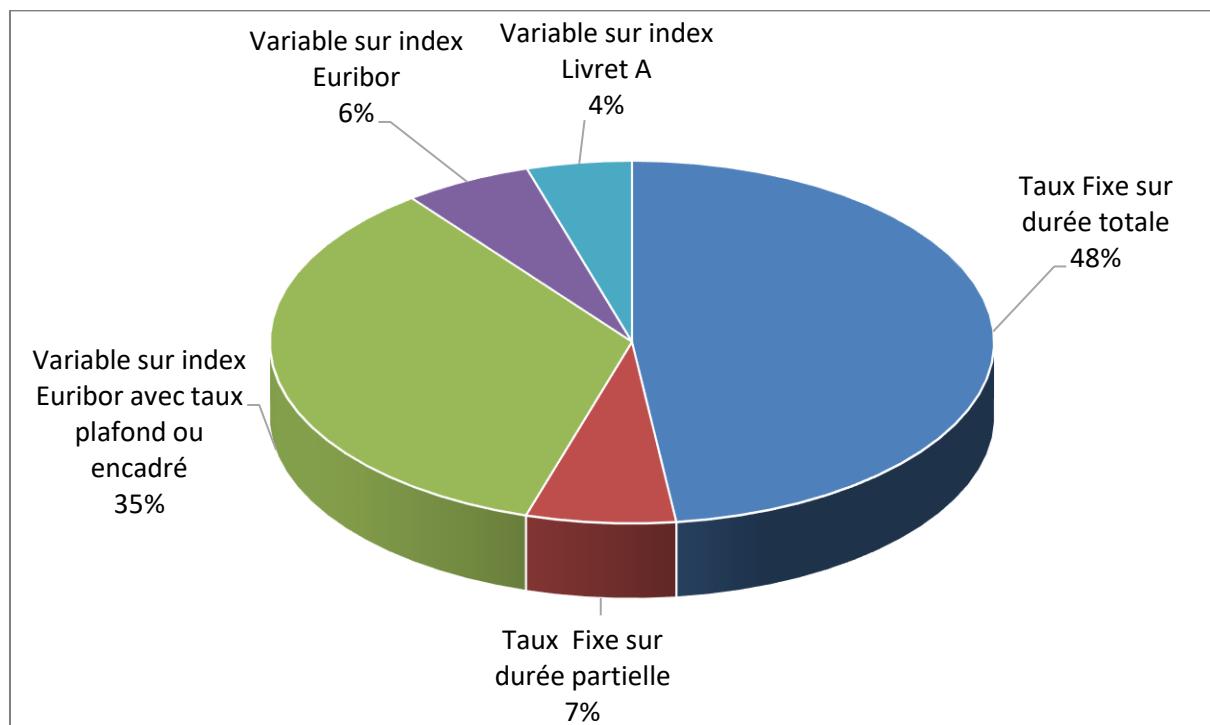
- A ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
- B BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
- C OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
- D MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
- E MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
- F\* STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

\* : HORS CHARTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la part de l'encours à taux fixe et à taux indexé encadré s'élève à 90% :

- 55% de l'encours est à taux fixe ;
- 45% de l'encours est à taux variable : 35% à taux Euribor plafonné ou encadré, 6% indexé sur Euribor et 4% sur le livret A.





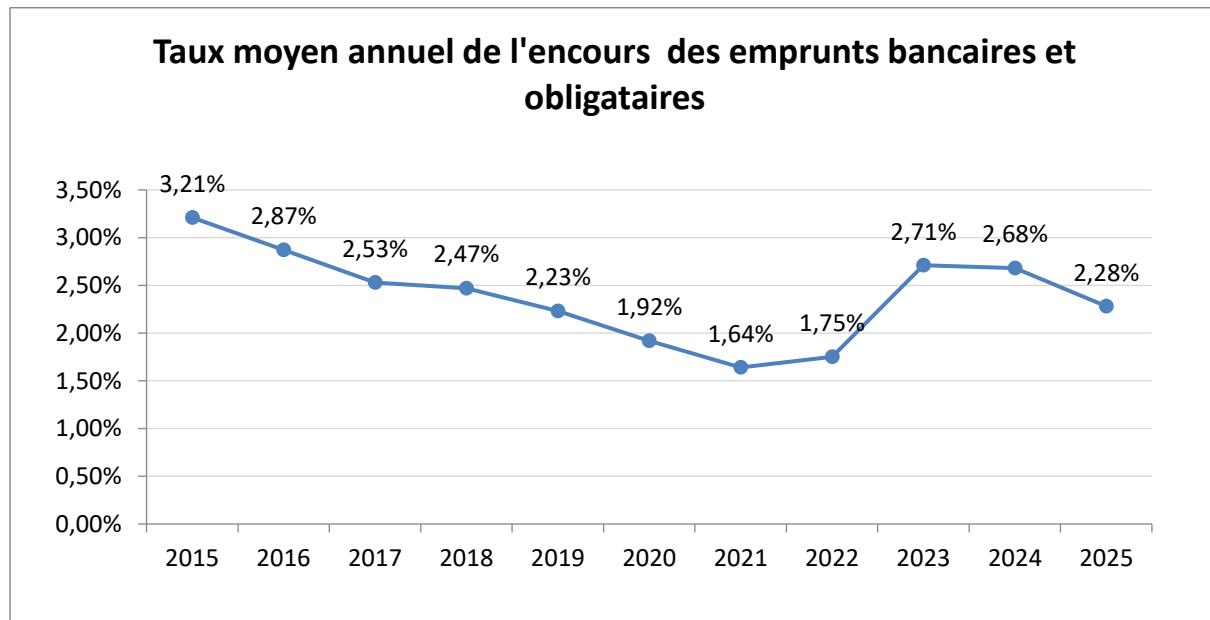
- **Un taux moyen de l'encours bancaire et obligataire performant**

Capital restant dû (CRD) En millions d'euros	Taux moyen (Ex/Ex, Annuel)	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
447,9	2,28%	15 ans et 2 mois	8 ans 6 mois	68

Le taux moyen est passé de 3,21 % en 2015 à 1,64 % fin 2021, a progressé légèrement fin 2022 à 1,75% pour s'établir à 2,71% fin 2023 et se stabiliser à 2,68% fin 2024.

Dans un contexte de baisse des taux depuis le pic atteint en octobre 2023, la diversification équilibrée de l'encours de dettes a contribué à une baisse du taux moyen, celui-ci étant estimé à 2,28% fin 2025.

Ce dernier reste performant grâce à une gestion active de l'encours.



#### **L'encours auprès d'organismes non bancaires :**

Au titre du contrat de partenariat Allianz Riviera, l'encours de dette s'élève à 73,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2026, contre 77,9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en baisse de 4,6 millions d'euros.

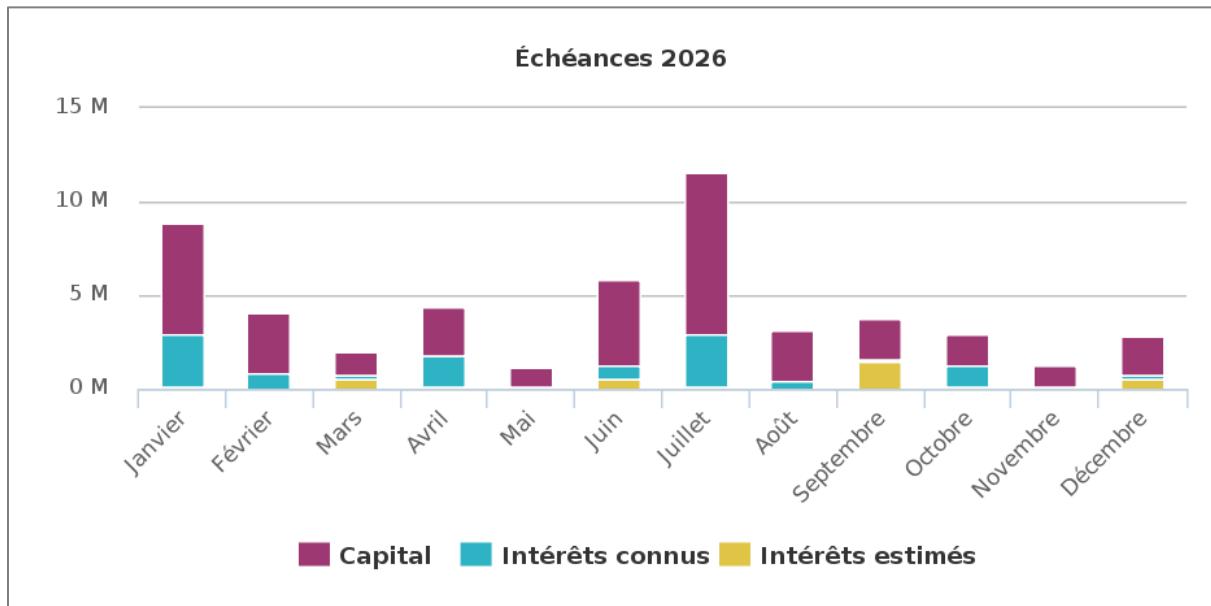
#### **Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours est estimé à 1 million d'euros.



### 2.6.2. La gestion de la trésorerie en 2026

Un pic de remboursement d'emprunts est attendu au cours des mois de janvier et août, à hauteur de 8,9 et 11,6 millions d'euros. Afin de lisser les décaissements sur les années à venir, les échéances des emprunts nouveaux seront positionnées autant que possible sur les mois de mars, mai et novembre.



La Ville de Nice a reconduit sur une durée d'un an, à compter de novembre 2024, une ligne de trésorerie d'un montant de 30 millions d'euros (20 millions au Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et 10 millions à La Banque Postale) afin de gérer de façon optimisée les éventuels aléas d'encaissement et de décaissement.

Il est prévu de renouveler le même plafond de ligne de trésorerie en 2026.

### 2.6.3. La gestion active des emprunts en 2026

Dans le cadre de la gestion active des emprunts, le recours à des emprunts *revolving*, à hauteur de 50 millions d'euros maximum (opérations budgétaires neutres), sera effectué, permettant une gestion de trésorerie optimale et des économies de frais financiers.

Ainsi, sur 2024, l'utilisation des outils de *revolving* à hauteur de 38,7 millions d'euros a permis une économie de frais financiers évaluée à 632 000 euros. Sur le premier semestre 2025, l'estimation des économies s'élève à 247 000 euros.

Le recours à des emprunts sur index variable, depuis le pic des taux constaté en octobre 2023 (4%), permet ainsi de profiter de la baisse des taux constatée sur les deux derniers exercices écoulés. Les analystes économiques anticipent une stabilité des taux sur l'année 2026.



En 2026, dans un contexte géopolitique incertain et à des marchés financiers fluctuants mais tendanciellement stables, la Ville continuera de saisir les opportunités afin de poursuivre ses actions de gestion optimisée du taux moyen des emprunts visant à réduire les charges financières.

En 2024 et au début de l'année 2025, des conventions de couverture de taux ont été conclues avec quatre établissements bancaires. Des « tunnels » portant sur 156 millions d'euros d'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ont été mis en œuvre afin de garantir, jusqu'en 2028, des taux compris entre un plancher et un plafond, sans surcoût. Les taux variables indexés sur Euribor des emprunts concernés seront ainsi contenus dans une fourchette comprise entre 1,36% et 3,20%.

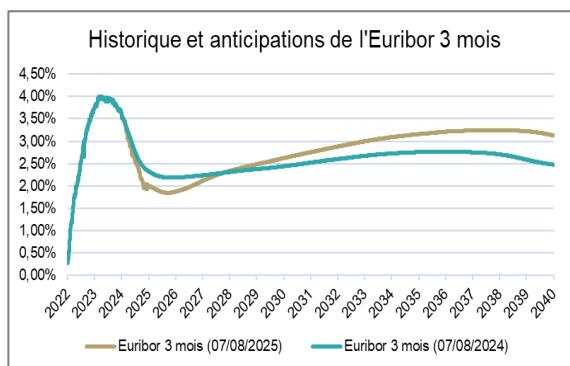
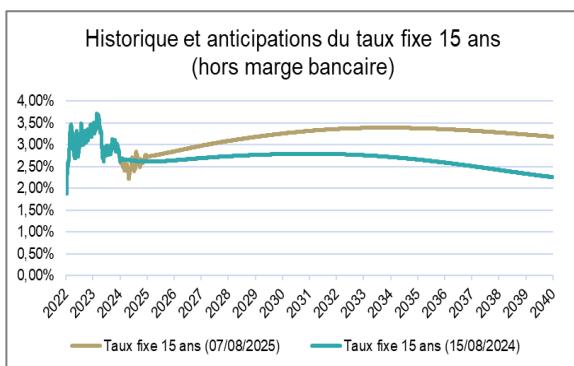
#### 2.6.4. Le besoin de financement

Malgré le contexte budgétaire contraint et incertain, **la Ville de Nice entend poursuivre une programmation ambitieuse d'investissements à hauteur de 92 millions d'euros en 2026 sur le budget principal.**

Le recours prévisionnel à l'emprunt s'établit à 35 millions d'euros. Il s'agit d'un montant maximal qui sera ajusté en cours d'année en fonction des réalisations. Dans la mesure où les remboursements d'emprunts s'établissent à 37,1 millions d'euros, **il est donc prévu un désendettement dès le stade du budget primitif.**

La Ville de Nice envisage de recourir à des emprunts sur une durée comprise entre 15 et 25 ans maximum.

Les taux d'intérêt ont connu une forte hausse en 2022 et en 2023 du fait des pressions inflationnistes. Les taux d'intérêt constatés en 2024 et en 2025 ont entamé une décrue, pour se stabiliser aux environs de 2%. Cette baisse devrait se poursuivre légèrement en 2026 selon les analystes.





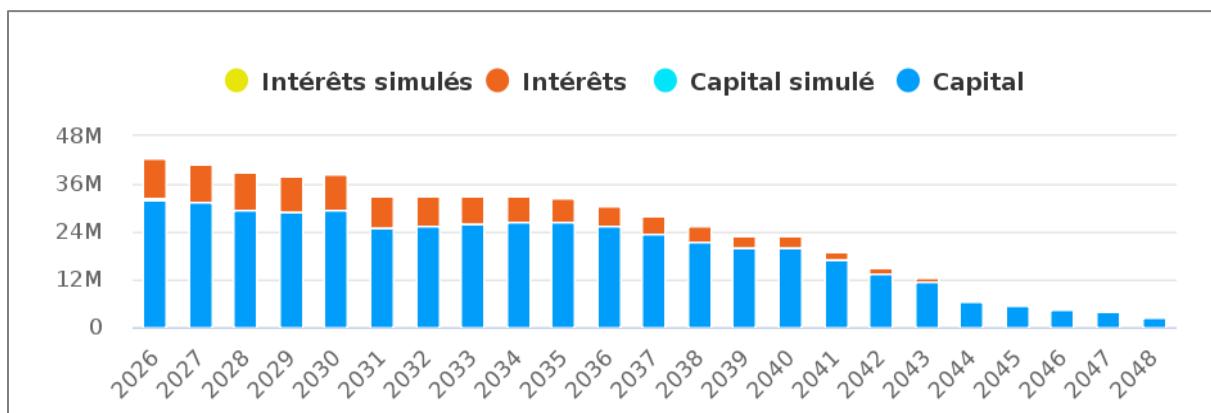
**Les marges réelles moyennes (exprimées sur Euribor 3 mois non « floorées » à 0 %) constatées sur les financements à taux fixe et à taux variable (sources Finance Active) :**



Fin 2024, les banques ont reconstitué leurs marges financières, ces dernières ayant presque doublé (1,25%) par rapport au plus bas constaté en septembre 2022 (0,67%). La tendance constatée sur 2025 est à la stabilité.

Compte tenu des informations de marchés évoquées précédemment, les financements prévisionnels 2026 seront orientés vers la solution la plus adaptée à la configuration de la courbe des taux au moment idoine.

**Evolution de l'annuité des emprunts bancaires et obligataires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**



L'extinction de l'encours bancaire et obligataire de la Ville de Nice est rapide : la durée de vie moyenne des emprunts est de 8 ans et 6 mois. Cela signifie que, compte tenu de l'amortissement actuel des emprunts, il faudrait 8 ans et 6 mois pour rembourser la moitié du capital restant dû.



### III. Les projections financières par budget

Les projections financières ci-dessous sont fondées sur des taux d'exécution de 100% en dépenses et les hypothèses de construction budgétaires détaillées en amont dans l'attente de la confirmation des mesures de redressement des finances publiques votées par le Parlement.

Pour l'année 2025 les données correspondent aux réalisations estimées.

#### 3.1. Le budget principal

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de fonctionnement	660,8	668
Dépenses de fonctionnement	595,8	609,6
<b>Epargne brute</b>	<b>65</b>	<b>58,4</b>
Remboursement du capital de la dette	45,6	37,1
<b>Epargne nette</b>	<b>19,4</b>	<b>21,3</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>100</b>	<b>92</b>
Autres emplois	-0,7	-0,5
Recours à l'emprunt	22,2	35
Autres ressources	57,2	35,1
Variation fonds de roulement	-0,4	-0,2
Intégration d'encours	1	-
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>521,2</b>	<b>519</b>

#### 3.2. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de fonctionnement	22,2	23,1
Dépenses de fonctionnement	22,3	22,3
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>
Autres emplois	-	-
Recours à l'emprunt	-	-
Autres ressources	-	-
Variation fonds de roulement	-0,6	-
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



### 3.3. Le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa

Il est à noter que le budget annexe de la régie du Palais Nikaïa a changé de périmètre au cours de l'exercice 2025, les activités relatives au Palais des Expositions étant désormais retracées sur le budget principal.

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de fonctionnement	5,2	3,3
Dépenses de fonctionnement	5	3
<b>Epargne brute</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>
Remboursement du capital de la dette	0,1	0,1
<b>Epargne nette</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
Autres emplois	-	-
Recours à l'emprunt	-	-
Autres ressources	-	-
Variation fonds de roulement	-0,1	-
Transfert d'encours	-1	-
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>1,1</b>	<b>1</b>

### 3.4. Le budget annexe de la régie de la fourrière automobile de Nice

<b>Poste (en millions d'euros)</b>	<b>2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de fonctionnement	4,2	4,4
Dépenses de fonctionnement	4,1	4,2
<b>Epargne brute</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Remboursement du capital de la dette	-	-
<b>Epargne nette</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	-	<b>0,1</b>
Autres emplois	-	-
Recours à l'emprunt	-	-
Autres ressources	-	-
Variation fonds de roulement	0,1	0,1
<b>Encours de dette au 31/12</b>	-	-